

En l'absence de Sandra LE NOUVEL, Présidente, la séance communautaire est présidée par Jean-Yves PHILIPPE, 1^{er} vice-président.

Jean-Yves PHILIPPE salue la présence de nouveaux conseillers communautaires suite aux élections qui se sont tenus le 7 avril 2024 sur la commune de Saint-Nicolas du Pélem. Il présente ainsi Catherine BOUDIAF, Alexandre PETIT et Valérie LE BONNIEC.

Il remercie la commune de Glomel pour l'accueil de cette séance du conseil communautaire, et fait part de la liste des élus communautaires excusés et des pouvoirs reçus. Ceux-ci sont mentionnés en début de chaque délibération.

Monsieur Bernard TRUBUILT est nommé secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Approbation du Procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2024

Le procès-verbal du conseil communautaire du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité, dans sa version présentée.

Projets de délibérations

AFFAIRES GENERALES

Délibération 52.2024 Renouvellement du bureau communautaire - Election du·de la
1ere Conseiller·e délégué·e

Délibération 53.2024 Renouvellement partiel de la Commission d'Appel d'Offres

Délibération 54.2024 Renouveau partiel de la Commission de délégation des Services Publics

Délibération 55.2024 Désignation des délégué.e.s dans les organismes extérieurs

Délibération 56.2024 Modification de la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Délibération 57.2024 Création d'emplois non permanents (CDD de projets)

Délibération 58.2024 Autorisation donnée à la Présidente pour ester en justice

Délibération 59.2024 Désignation d'un commissaire de justice pour engager une procédure de recouvrement contre Monsieur Bodmer.

Délibération 60.2024 Autorisation donnée à la Présidente pour signer une demande de permis de démolir.

Délibération 61.2024 Abattoir communautaire du Kreiz-Breizh. Arrêt de la mission de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation des locaux administratifs. Autorisation pour le dépôt d'un permis de démolir et projet d'aménagement de locaux adaptés.

Délibération 62.2024 Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh – Convention de Délégation de Service Public. Avenant de prolongation jusqu'au 30.06.2025.

Délibération 63.2024 Centre aquatique du Blavet. Convention de Délégation de Service Public. Avenant de prolongation jusqu'au 30.06.2025.

Délibération 64.2024 Signature d'une convention de partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne - 2023-2025 »

Délibération 65.2024 Adhésion à l'association BRUDED pour l'année 2024

Délibération 66.2024 Attribution d'une subvention à l'ANACR au titre de l'année 2024.

Délibération 67.2024 Subvention à l'Amicale du Personnel de la CCKB

Délibération 68.2024 Acquisition d'un véhicule (Renault Kangoo) pour les Services Techniques et incorporation dans les immobilisations

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Délibération 69.2024 Adhésion au Groupement d'Intérêt Public (GIP) Cafés Cultures pour soutenir l'emploi local artistique

Délibération 70.2024 Avenants aux conventions d'objectifs et de moyens et aux conventions de partenariat arrivées à échéance au 31.12.2023

Délibération 71.2024 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l'année 2024

Délibération 72.2024 Attribution d'une subvention à la Commune de Peumerit-Quintin au titre de l'adaptation de la Salle des associations à des fins musicales, chorégraphiques et théâtrales

Délibération 73.2024 Attribution d'une subvention à la Commune de Lescouët-Gouarec au titre de l'adaptation du Tiers-lieu Maison bleue – Nénuphare

ECONOMIE, DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Délibération 74.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d'entreprises

Délibération 75.2024 Signature d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à Innôzh Technopole

Délibération 76.2024 Attribution d'une subvention à l'association BGE22

Projet de délibération 77.2024 Attribution d'une subvention à l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne

Délibération 78.2024 Signature d'une convention de partenariat et attribution d'une subvention à l'association des magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc

Délibération 79.2024 Attribution d'une subvention à l'association Tous Vers l'Emploi

Délibération 80.2024 Projet de hub alimentaire – Entrée de la CCKB au consortium LIT OUESTEREL et signature d'une convention de reversement de subvention

Délibération 81.2024 Aide aux jeunes agriculteurs installés sur le territoire de la CCKB en 2023

Délibération 82.2024 Versement d'une subvention à l'Association des Paysans Producteurs de Gwell

Délibération 83.2024 Versement d'une subvention de 8 000 € à l'association Agriculture Paysanne 22

Délibération 84.2024 Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Solidarité Paysans Bretagne

Délibération 85.2024 Versement d'une subvention de 2 500 € à la Fédération des Races de Bretagne

Délibération 86.2024 Attribution d'une subvention à la Société Départementale d'Agriculture des Côtes d'Armor

SERVICES A LA POPULATION, ENFANCE-JEUNESSE, MOBILITES

Délibération 87.2024 Attribution d'un fonds de concours à la commune de Plouguernével pour la création d'équipements jeunesse

Délibération 88.2024 Attribution d'une Bourse à Projet Jeunes en faveur du Conseil des Jeunes de Rostrenen

Délibération 89.2024 Attribution de subventions au titre de l'exercice 2024 aux associations œuvrant dans le domaine des services à la population

MOBILITE

Délibération 90.2024 Validation du schéma directeur cyclable

TOURISME, COMMUNICATION, PROMOTION DU TERRITOIRE (DONT TIERS-LIEUX)

Délibération 91.2024 Adhésion à Escales Fluviales

Délibération 92.2024 Validation du plan d'actions 2024 de la Destination Cœur de Bretagne et du montant de l'adhésion

Délibération 93.2024 Reversement de la redevance au titre des enjeux 2022 :

URBANISME, HABITAT

Délibération 94.2024 Proposition d'attribution de subventions visant l'amélioration de l'habitat.

ENVIRONNEMENT, ENERGIES, POLITIQUE DES DECHETS

Délibération 95.2024 Validation du programme d'actions du Contrat d'Objectifs Territorial « Territoires en Transition »

ASSAINISSEMENT-SPANC

Délibération 96.2024 Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité service du SPANC 2023

POLITIQUE DES DECHETS

Délibération 97.2024 Renouvellement de la convention de reprise de déchets papiers par la société CELLAOUATE

Délibération 98.2024 Contrat relatif à la reprise des papiers - avenant au contrat

Délibération 99.2024 Fixation des montants de la redevance spéciale 2024 et des modalités de gestion de la TEOM

Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)

Information sur l'avenant n° 2 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Maison de l'Enfance

POINTS DIVERS.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	8

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaed – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon.

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Madame Magalie Corgnac absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc'h, Raoul Riou, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 52.2024 Renouvellement du bureau communautaire - Election du de la 1er·e Conseiller·e délégué·e

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

L'article L.5211-9 alinéa 3 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « *le président peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau.* »

En vertu de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

Conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales (applicable sur renvoi de l'article L.5211-2), le président, les vice-présidents et les autres membres composant le bureau sont élus par le conseil communautaire, au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Par délibération en date du 7 décembre 2023, le Conseil Communautaire a approuvé la composition du bureau communautaire et a procédé à l'élection de M. Daniel LE CAËR en tant que 1^{er} Conseiller délégué. Ce poste est devenu vacant à la suite des élections municipales partielles intégrales qui se sont déroulées le 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du Pélem.

Aussi, il est proposé de procéder à l'élection du·de la 1^{er·e} Conseiller·e délégué·e afin de remplacer M. Daniel LE CAËR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-1, L.2122-4, L.2122-7-2, L.2122-10, L.2122-10, L.5211-2, L.5211-9 et L.5211-10 ;

Vu le Code Electoral, et notamment son article 65 ;

Vu la délibération n°2020/70 du conseil communautaire du 17 juillet 2020 procédant à l'élection de l'exécutif communautaire ;

Vu la délibération n°2023/153 du 7 décembre 2023 procédant au renouvellement du bureau communautaire ;

Vu le règlement intérieur du conseil communautaire approuvé par délibération n°2021/13 du 11 mars 2021 ;

Considérant la composition du bureau communautaire soit 12 Vice-présidents et 3 Conseillers délégués ;

Considérant la vacance du poste de 1^{er} Conseiller délégué ;

Jean-Yves PHILIPPE, indique que Madame Catherine BOUDIAF, maire de Saint-Nicolas du Pélem s'est déclarée candidate pour ce poste en remplacement de Daniel LE CAËR.

Après avoir sollicité d'autres candidatures, le président de séance propose de passer au vote, Madame Boudiaf étant seule candidate.

Deux assesseurs sont désignés, Bernard TRUBUILT et Eléonore KOGLER.

Après en avoir délibéré,

Le conseil communautaire

Décide de maintenir le nombre de conseillers délégués à trois

Décide d'élire le·la 1^{er·ère} Conseiller·e délégué·e

La candidature de **Madame Catherine BOUDIAF** est proposée et qui l'accepte.

Ayant obtenu la majorité absolue, **Madame Catherine BOUDIAF** est proclamée **1^{ère} Conseillère déléguée de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh** et est immédiatement installée.

Prend acte des postes de Conseillers délégués de la Communauté de communes du Kreiz-Breizh selon l'ordre de leur élection ; ainsi que les délégations de fonctions qui leur sont attribuées :

Catherine BOUDIAF	1 ^{ère} Conseillère déléguée	Patrimoine Communautaire	23/05/2024
Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN	2 ^{ème} Conseillère déléguée	Tiers lieux	07/12/2023
Marjorie BERT	3 ^{ème} Conseillère déléguée	Rapporteuse du budget	07/12/2023

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaed – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 53.2024 Renouvellement partiel de la Commission d’Appel d’Offres

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

Conformément à l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5. Elle a un caractère permanent et est composée de la Présidente de la Communauté de communes et de cinq membres du conseil communautaire élus en son sein.

En application de ces dispositions, le conseil communautaire a procédé le 10 septembre 2020 à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la CAO de la CCKB. Suite aux élections municipales partielles intégrales du 7 avril 2024, les sièges de titulaire et de suppléant respectivement pourvus par M. Daniel LE CAËR et M. Guy LAGADEC sont devenus vacants. Aussi, il convient de procéder à une élection partielle afin de les remplacer.

Le CGCT ne prévoit pas de règles concernant le remplacement des membres titulaires et suppléants de la CAO. Il est en revanche nécessaire de respecter la règle de la représentation proportionnelle au plus fort reste pour assurer le respect du pluralisme prévu par le CGCT. Ainsi, pour ce cas présent et tous les éventuels futurs cas à venir, pour pallier tant au remplacement d'un membre titulaire que d'un membre suppléant de la CAO, et dans la mesure où ce remplacement n'entraîne pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission telle que prévue par l'article L.2121-22 du CGCT, il est proposé que :

- a) le dépôt des candidatures auprès de la Présidente de la Communauté de communes puisse être accepté jusqu'à l'ouverture de la séance du conseil qui procède à l'élection,
- b) l'élection du ou des nouveaux membres de la CAO se déroule au scrutin secret, sauf si le conseil décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection du ou des nouveaux membres de la CAO,
- c) le siège soit attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être élus en cas d'égalité de suffrages.

La Présidente propose de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection partielle.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-21,

Vu la délibération 2020/73 du Conseil Communautaire de la CCKB en date du 27 juillet 2020,

Vu la délibération 2020/78 du Conseil Communautaire de la CCKB en date du 10 septembre 2020,

Considérant la nécessité de pourvoir les sièges laissés vacants par M. Daniel LE CAËR et M. Guy LAGADEC suite aux élections municipales partielles intégrales du 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du-Pélem,

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Dit que les modalités pour le dépôt des candidatures et l'élection de nouveaux membres, en cas de modification partielle de la composition de la CAO n'entraînant pas l'obligation d'un renouvellement complet de la commission, sont celles énumérées aux paragraphes a) à c) ;

Décide de ne pas procéder au scrutin secret ;

Elit les membres titulaire et suppléant suivants :

Titulaire	Suppléant
Catherine Boudiaf	Alexandre Petit

Fixe comme suit la composition de la Commission d'Appel d'Offres :

Présidente : Sandra LE NOUVEL

Membres titulaires	Membres suppléants
Catherine Boudiaf	Alexandre Petit
Guillaume Robic	Raymond Géléoc
Eléonore Kogler	Fabrice Even
Rollande Le Borgne	Guy Le Foll
Georges Galardon	Jacques Troël

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 54.2024 Renouvellement partiel de la Commission de Délégation de Service Public

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) a été constituée par délibération n°2021/14 en date du 11 mars 2021, puis mise à jour par délibération n°2021/50 en date du 20 mai 2021. Cette CDSP est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Suite aux élections municipales partielles intégrales du 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du-Pélem, le siège de titulaire pourvu par M. Daniel LE CAËR est devenu vacant. Aussi, il convient de le remplacer au sein de la CDSP.

Aucune disposition spécifique relative au fonctionnement de la CDSP n'est prévue par les textes. Il appartient à chaque collectivité ou établissement public de définir les règles applicables en matière de remplacement des membres, titulaires ou suppléants, dans le respect de l'article L. 1411 5 du CGCT. Le remplacement total de la commission n'est obligatoire que dans le cas où la composition de la CDSP ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein (L. 2121-22 CGCT).

La Présidente propose de procéder au remplacement de M. Daniel LE CAËR par Mme Catherine BOUDIAF.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021/50 du Conseil Communautaire de la CCKB en date du 20 mai 2021,

Considérant la nécessité de pourvoir le siège laissé vacant par M. Daniel LE CAËR suite aux élections municipales partielles intégrales du 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du Pélem,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Mme Catherine BOUDIAF comme membre titulaire de la Commission de Délégation de Service Public,

Prend acte de la composition de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Présidente : Sandra LE NOUVEL

Membres titulaires	Membres suppléants
Rollande Le Borgne	Bernard Rohou
Guillaume Robic	Christophe Jagu
Jérôme Lejart	Raoul Riou
Catherine Boudiaf	Jean-Yves Philippe
Rémy Le Vot	Nolwenn Burlot

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 55.2024 Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente expose qu’il revient au conseil communautaire de désigner ses représentants au sein des organismes dans lesquels la CCKB est impliquée, en application notamment des articles L.2121-33 et L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces structures et les modalités de représentation sont celles-ci :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Tourisme Kreiz-Breizh Communauté	4	
Agence Locale de l'Energie du Centre-Ouest-Bretagne	1	1
Délégation locale du CNAS	1	
Mission Locale COB		
Assemblée Générale	5	5
dont Conseil d'Administration	2	2
Syndicat du Bassin du Scorff CLE SCORFF	1	1
Comité de suivi de site DISTRIVERT de Glomel	1	1
SIRCOB	8	8
Comité Locale de l'Eau du Sage Argoat Trégor Goëlo	1	
Syndicat mixte du Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta SMBSEIL	2	
Commission Locale de l'Eau du Blavet	1	
Groupe d'Entraide Mutuelle Kanavedenn (GEM Rostrenen)	1	
CA du Collège Jean Jaurès Saint Nicolas du Pélem	1	
CA du Collège Edouard Herriot Rostrenen	1	
Comité de pilotage de la Station VTT de Guerlédan	1	1
Syndicat mixte MEGALIS	1	1
Référent Sécurité Routière	1	
Délégation au Comité Syndical du PETR COB	5	3
Délégation au CA Initiative COB	1	
Délégation au CUP COB	1	1
Cotes d'Armor Destination	1	
Désignation représentants au CA AGPAMEN (Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf)	2	
Destination touristique	2	
Désignation d'un délégué au CA Lysée Rosa Parks Rostrenen	1	
Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire départementale de l'Energie	1	
Délégué au SDE	1	1
Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	1	
ADIL	1	
SDIS	1	

IMERYS	1	
Etablissement Public Foncier (EPFB)	1	
Terres d'Armor Habitat (ex Cotes d'Armor Habitat)	1	
AMF	1	
ADAC	1	
AMORCE	1	

Vu les délibérations des 10 septembre 2020, 8 octobre 2020, 23 septembre 2021, 3 février 2022, 16 mars 2023 et 7 décembre 2023 ;

Considérant la modification de la composition du conseil communautaire suite aux élections municipales partielles intégrales du 19 février 2024 à Mellionec et du 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du-Pélem ;

Considérant le souhait de certains conseillers communautaires de faire évoluer leurs délégations ;

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne les personnes suivantes au sein des différents organismes :

Organisme	Titulaire	Suppléant
Tourisme Kreiz-Breizh Communauté	Alain CUPCIC Marjorie BERT Bernard TRUBUILT Pierre-Yves DANIEL	
Agence Locale de l'Energie du Centre-Ouest-Bretagne	Christophe JAGU	Julie CLOAREC
Délégation locale du CNAS	Sylvie STEUNOU	
Mission Locale COB Assemblée Générale	Sandra LE NOUVEL Marie-Claude LE TANNOGUEGAN Rollande LE BORGNE Rémy LE VOT Nolwenn BURLLOT	Delphine COCHENNEC Alain CUPCIC Bernard ROHOU Pierre-Yves DANIEL Vincent COETMEUR
Dont Conseil d'Administration	Sandra LE NOUVEL	Delphine COCHENNEC Alain CUPCIC

	Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN	
Syndicat du Bassin du Scorff CLE SCORFF	Pierre-Yves DANIEL	Eric BREHIN
Comité de suivi de site DISTRIVERT de Glomel	Bernard TRUBUILT	Eléonore KOGLER
SIRCOB	Raymond GELEOC Nolwenn BURLOT Catherine BOUDIAF Alexandre PETIT Rollande LE BORGNE Bernard TRUBUILT Bernadette LE BOEDDEC Georges GALARDON	Christophe JAGU Alain GUEGUEN Jean-Yves PHILIPPE Jacques TROËL Marjorie BERT Eric BREHIN Claude BERNARD Evelyne MINIER
Comité Locale de l'Eau du Sage Argoat Trégor Goëlo	Jean-Yves PHILIPPE	
Syndicat mixte du Blavet Scorff Ellé-Isole-Laïta SMBSEIL	Pierrick PUSTOC'H Alain CUPCIC	
Commission Locale de l'Eau du Blavet	Pierrick PUSTOC'H	
Groupe d'Entraide Mutuelle Kanavedenn (GEM Rostrenen)	Gaël PEDRON	
CA du Collège Jean Jaurès Saint Nicolas du Pélem	Alain CUPCIC	
CA du Collège Edouard Herriot Rostrenen	Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN	
Comité de pilotage de la Station VTT de Guerlédan	Vincent COETMEUR	Christophe JAGU
Syndicat mixte MEGALIS	Georges GALLARDON	Magalie CORGNIEC
Référent Sécurité Routière	Sandra LE NOUVEL	
Délégation au Comité Syndical du PETR COB	Sandra LE NOUVEL Jean-Yves PHILIPPE Guillaume ROBIC Rollande LE BORGNE Rémy LE VOT	Catherine BOUDIAF Eléonore KOGLER Marjorie BERT
Délégation au CA Initiative COB	Alain CUPCIC	
Délégation au CUP COB	Sandra LE NOUVEL	Alain GUEGUEN
Côtes d'Armor Destination	Sandra LE NOUVEL	
Désignation représentants au CA AGPAMEN (Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Etang Neuf)	Guillaume ROBIC Jean-Yves PHILIPPE	
Destination touristique	Alain CUPCIC Evelyne ASLANOFF	
CA du Lycée Rosa Parks Rostrenen	Alain CUPCIC	

Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire départementale de l'Energie	Eric BREHIN	
Délégué au SDE	Sandra LE NOUVEL	Eric BREHIN
Commission départementale de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle	Eléonore KOGLER	
ADIL	Julie CLOAREC	
SDIS	Sandra LE NOUVEL	Rollande LE BORGNE
IMERYS	Eléonore KOGLER	
Etablissement Public Foncier (EPFB)	Sandra LE NOUVEL	
Terres d'Armor Habitat (ex Côtes-d'Armor Habitat)	Sandra LE NOUVEL	
AMF	Sandra LE NOUVEL	
ADAC	Sandra LE NOUVEL	
AMORCE	Raymond GELEOC	

*Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance*

*Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.*

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 56.2024 Modification de la composition de la Commission Locale d’Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Commission Locale d’Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être obligatoirement composée de conseillers municipaux ou communautaires des communes membres de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh.

La CLECT de la CCKB est composée de 23 titulaires et 23 suppléants (1 titulaire et 1 suppléant par commune). Elle a vocation à se réunir à l'occasion des transferts de compétences des Communes vers la Communauté, afin d'évaluer les charges transférées à cet effet. La Présidente précise qu'elle se réunira à d'autres fins pour travailler par exemple sur les grands enjeux financiers et fiscaux du bloc communal ou le financement des services communs.

A la suite des élections municipales partielles intégrales qui ont eu lieu le 7 avril 2024, la Présidente informe l'assemblée qu'il y a lieu de renouveler les membres titulaires et suppléants du CLECT pour la commune de Saint-Nicolas-du-Pélem (*tableau du Conseil Municipal du 13-04-2024*). A défaut d'autres candidatures, elle propose que la Maire soit la titulaire et son 1^{er} Adjoint le suppléant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C IV § 1er du Code Général des Impôts,

Vu la délibération 2020/79 du 10 septembre 2020 relative à la composition de la CLECT,

Considérant la nécessité de modifier la composition de la CLECT suite aux élections municipales partielles intégrales du 7 avril 2024 à Saint-Nicolas-du-Pélem,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Arrête comme suit les membres de la CLECT :

Communes	Titulaires	Suppléants
Bon Repos sur Blavet	Raoul Riou	Corine Le Bihan
Canihuel	Franck Le Meaux	Michel Ollivier
Glomel	Bernard Trubuilt	Eléonore Kogler
Gouarec	Jérôme Lejart	Evelyne Minier
Kergrist-Moëlou	Alain Cupcic	Gérard Munier
Lanrivain	Sylvie Steunou	Philippe Le Joncour
Lescouët-Gouarec	Marie-Claude le Tanno-Guégan	Willy Bigot
Locarn	Marjorie Bert	Pascal Not
Maël-Carhaix	Rolande Le Borgne	Guy Le Foll
Mellionec	Pierre-Yves Daniel	Catherine Livebardon
Paule	Christel Guillerm	Jean Pierre Sparfel
Peumerit-Quintin	Marie-Hélène Bernard	Jean Le Magourou
Plélauff	Bernard Rohou	Louise-Anne Le Gac

Plouguernével	Alain Guéguen	Vincent Coetmeur
Plounévez-Quintin	Rémy le Vot	Bernadette le Boêdec
Rostrenen	Guillaume Robic	Nolwenn Burlot
Saint-Connan	Jean-Yves Philippe	Yannick le Guennic
Saint-Gilles-Pligeaux	Jacques Troël	Jean-Philippe Seguin
Saint-Nicolas-du-Pélem	Catherine Boudiaf	Alexandre Petit
Sainte-Tréphine	Georges Galardon	Richard Le Dreff
Saint-Ygeaux	Claude Bernard	Renée Ollivier
Trébrivan	Fabrice Even	Patrick Rolland
Trémargat	François Salliou	Antoine Marin

*Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance*

*Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.*

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 57.2024 Création d’emplois non permanents (CDD de projets)

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L313-1 et L332-24
Vu le décret 88-145 modifié,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

La Présidente informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de procéder au recrutement d'agents contractuels pour mener à bien les projets suivants :

1/ Par délibérations en date du 6 juillet 2023 et du 22 février 2024, le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à candidater à l'appel à projets « DEFFINOV » et à déposer une demande de subvention à la Fondation de France pour compléter le financement « DEFFINOV » acquis sur les tiers-lieux et la formation.

Dans ce cadre, le recrutement d'un·e chargé·e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne » est prévu et la Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi non permanent pour une durée de 12 mois renouvelable de chargé·e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne » à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 21/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent·e sera recruté·e dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de l'agent·e sera déterminée selon un indice de rémunération relevant de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent·e ainsi que son expérience. Le RIFSEEP sera applicable dans le cadre du groupe de fonctions A4.

2/ Vu les délibérations en date du 11 mars 2021 et du 22 février 2022 par lesquelles le Conseil Communautaire a décidé de présenter la candidature de la Communauté de communes à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Fabriques de Territoires » et de recruter un·e chargé·e de projet « Fabriques de territoires »,

Vu l'avenant à la convention attributive de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement du Territoire (FNADT) « Fabriques de Territoires » en date du 24 novembre 2022,

La Présidente propose à l'assemblée de créer un emploi non permanent pour une durée de 12 mois renouvelable de Facilitateur·trice du tiers-lieu multi-sites Nénuphare à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie hiérarchique A ou B. L'agent·e sera recruté·e dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Eu égard à la nature des candidatures, la rémunération de l'agent·e sera déterminée selon un indice de rémunération relevant de la grille indiciaire des grades suivants :

- Attaché territorial,
- Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe,

- Animateur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe,
et prendra en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent·e ainsi que son expérience. Le RIFSEEP sera applicable dans le cadre du groupe de fonctions A4 ou B2.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de créer :

1/ un emploi non permanent pour une durée de 12 mois renouvelable de chargé·e de mission Coordination de tiers-lieux / Responsable de projet « Territoire apprenant Centre Ouest Bretagne » à temps non complet avec une durée hebdomadaire de service de 21/35^{ème} à compter du 1^{er} septembre 2024 relevant de la catégorie hiérarchique A. L'agent·e sera recruté·e dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. La rémunération de l'agent·e sera déterminée selon un indice de rémunération relevant de la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux et en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent·e ainsi que son expérience. Le RIFSEEP sera applicable dans le cadre du groupe de fonctions A4.

2/ un emploi non permanent pour une durée de 12 mois renouvelable de Facilitateur·trice du tiers-lieu multi-sites Nénuphare à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2024 relevant, eu égard à la nature des candidatures, de la catégorie hiérarchique B ou A. L'agent·e sera recruté·e dans le cadre d'un contrat de projet visé à l'article L332-24 du Code Général de la Fonction Publique. Eu égard à la nature des candidatures, la rémunération de l'agent·e sera déterminée selon un indice de rémunération relevant de la grille indiciaire des grades suivants :

- Attaché territorial,
- Rédacteur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe,
- Animateur principal de 2^{ème} ou 1^{ère} classe,

et prendra en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent·e ainsi que son expérience. Le RIFSEEP sera applicable dans le cadre du groupe de fonctions A4 ou B2.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 58.2024 Autorisation donnée à la Présidente pour ester en justice

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que la Communauté de communes du Kreiz-Breizh est propriétaire de l'auberge de l'Étang Neuf à Saint-Connan, mise en gérance auprès de la SARL JOLIBOIS depuis le 21 septembre 2015. Cette société accuse un retard de paiement de loyers, dont le montant total s'élève à 34 316,10 € au 22 avril 2024.

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le conseil communautaire a mandaté Maître Le Dro, commissaire de justice, afin d'engager le recouvrement de la dette. Un commandement de payer a été délivré le 8 novembre 2023, mais demeure infructueux à ce jour.

Afin de poursuivre la procédure, il convient désormais de désigner un avocat pour demander devant le tribunal de commerce de Saint-Brieuc la mise en redressement et liquidation judiciaires de la SARL JOLIBOIS et de faire constater son état de cessation de paiements.

La Présidente propose donc au conseil communautaire de mandater Maître Jacques Demay, avocat au Barreau de Saint-Brieuc, pour engager cette action en justice.

[Alexandre PETIT s'abstient sur cette délibération.](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à trente-deux (32) voix pour et une abstention.

AUTORISE Mme la Présidente à ester en justice,

DÉSIGNE Maître Jacques Demay, Avocat au Barreau de Saint-Brieuc, dont le siège social est sis 22 Place du Centre à GUINGAMP, pour représenter les intérêts de la Communauté de communes dans le cadre de cette affaire,

AUTORISE Mme la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'ensemble de la procédure.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaed – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 59.2024 Désignation d’un commissaire de justice pour engager une procédure de recouvrement contre Monsieur Bodmer.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Communauté de Communes du Kreiz-Breizh est propriétaire de huit logements situés 3 rue de l'Eglise à Maël-Carhaix dont la gestion locative est assurée par SOLIHA AIS Bretagne. Conformément à la délibération n°2021/186 en date du 16 décembre 2021, la CCKB a confié à SOLIHA AIS Bretagne un mandat de gestion financier pour ces logements à compter du 1^{er} janvier 2022.

Par courriel en date du 6 mars 2024, SOLIHA AIS Bretagne a informé la CCKB que Monsieur Bodmer, locataire du logement n°1, ne s'acquittait pas de ses loyers. Malgré deux lettres de mise en demeure adressées par SOLIHA AIS Bretagne en recommandé avec accusé de réception, l'intéressé n'a pas régularisé sa situation. La dette locative s'élève à 2 942,45 € au 7 mai 2024.

Aussi, la Présidente propose au Conseil Communautaire de mandater Maître Pierrick Le Dro, commissaire de justice à Rostrenen, pour délivrer à Monsieur Bodmer un commandement de payer, avant d'envisager la résiliation du bail.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le courriel en date du 6 mars 2024 adressé par SOLIHA AIS Bretagne,

Considérant que Monsieur Bodmer n'a pas régularisé sa situation malgré les deux lettres de mise en demeure adressées par SOLIHA AIS Bretagne,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Mandate Maître Pierrick Le Dro, commissaire de justice sis 7 rue Ollivier Perrin - 22110 Rostrenen, pour procéder à l'envoi d'un commandement de payer la dette locative à Monsieur Bodmer,

Autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de l'ensemble de la procédure.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 60.2024 Autorisation donnée à la Présidente pour signer une demande de permis de démolir.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente informe, le Conseil Communautaire

La CCKB est propriétaire d'un bâtiment anciennement à usage d'habitation et d'un petit garage attenant sur la commune de Kergrist Moëlou bâtis sur les parcelles cadastrées A 468 et A 972 d'une superficie totale de 304 m².

Une étude de réhabilitation a été menée par le cabinet d'architecte Leloup en 2020. Au vu du montant des travaux, le dossier a été arrêté par la CCKB.

Le bâtiment, non entretenu depuis plusieurs années, présente un danger avéré pour la sécurité publique et en particulier les enfants se rendant de l'école à la cantine.

Une visite des locaux a été effectuée en septembre 2023. Les rapports plomb et parasitaires attestent de la présence de plomb et de mэрule.

Au vu de l'état de détérioration du bâtiment et du projet d'aménagement souhaité par la commune pour sécuriser les accès à l'école, il a été décidé de procéder à la démolition du bâtiment.

Un permis de démolir doit donc être déposé. Le rapport amiante avant travaux (RAAT) a déjà été effectué dans le cadre de cette démolition et atteste de la présence d'amiante.

Les travaux de démolition ont été inscrits au budget 2024 : opération 66 article 2313.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Autorise la Présidente à déposer le permis de démolir pour l'immeuble situé 11 rue Pierre Le Gloan, sur la commune de Kergrist Moëlou, sur les parcelles cadastrées A 468 et A 972 d'une superficie totale de 304 m².
- Autorise la Présidente à lancer les consultations de désamiantage, de démolition et des missions de contrôles relatives à la bonne exécution des travaux, ainsi qu'à signer toutes pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 61.2024 Abattoir communautaire du Kreiz-Breizh. Arrêt de la mission de Maitrise d’œuvre pour la réhabilitation des locaux administratifs. Autorisation pour le dépôt d’un permis de démolir et projet d’aménagement de locaux adaptés.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que le conseil communautaire, a, par délibérations des 23 septembre 2021 et 19 mai 2022, décidé à l'unanimité, de prévoir une consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'un programme de modernisation de l'abattoir communautaire à Rostrenen, déployé sur quatre axes :

- Transition environnementale (froid, effluents, production d'énergie)
- Modernisation de l'outils de production ;
- Sécurisation des accès ;
- Modernisation des conditions de travail des opérateurs et des administratifs.

Elle indique que les travaux liés à ces quatre axes sont aujourd'hui engagés, ou achevés pour certains, et elle informe le Conseil Communautaire, qu'elle a, concernant la modernisation des conditions de travail des opérateurs et des administratifs, notifié le 26 février 2024 un marché d'étude (Marché de maîtrise d'œuvre n° 2023-013) pour la réhabilitation du bâtiment administratif de l'abattoir (ex logement de l'abattoir). Ce marché a été confié au groupement Fraere/Armor Ingénierie pour un montant de 36 925,00 € HT (44 310,00 € TTC) et pour un estimatif travaux de 250 000 € HT (300 000 € TTC).

La remise de l'APS (Avant-Projet Sommaire) propose 2 scénarios communs sur les travaux, comprenant une extension de 30 m² ou 40 m² pour accueillir les vestiaires et sanitaires ainsi que la réhabilitation lourde de l'ancienne maison.

Les 2 scénarios sont chiffrés respectivement par l'architecte à 387 880 € HT (465 456 € TTC) et 444 450 € HT (533 340 € TTC) . S'ils répondent aux besoins définis dans le cahier des charges, il convient de noter que malgré cet investissement :

- Les murs ne seront pas isolés et le remplacement de la toiture n'est pas prévu (il sera à envisager d'ici quelques années), entre autres.
- Pour des raisons de giration des camions au sein du site, l'extension ne peut être réalisée qu'à l'extérieur de l'enceinte de l'abattoir, sur la parcelle attenante propriété de la CCKB, condamnant ainsi à minima 3 places de parking sur les 6 potentielles.
- S'agissant d'un ancien logement, les fonctionnalités dédiées à des locaux de travail ne seraient pas optimisées, et cela en dépit de l'investissement financier proposé.

Toutes ces considérations techniques et financières conduisent à proposer l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre à l'issue de l'APS qui a été remis, conformément à l'article 11.6 du CCAP. Cet article ne prévoyait aucune indemnité en cas d'arrêt de l'exécution des prestations lequel entraîne la résiliation du marché. L'APS a été payé à 80%, le solde de cette phase sera dû soit 600 € HT (720 € TTC) pour le cabinet d'architectes Fraere et 338 € HT (405.60 € TTC) pour le bureau d'études Armor Ingénierie, hors révisions de prix.

Une nouvelle réflexion est donc à mener en envisageant la démolition totale du bâtiment administratif actuel et la création de locaux professionnels adaptés d'une surface comprise entre 85 et 100 m² selon des modalités de construction qui restent à définir et cela afin d'être au plus près de l'enveloppe financière estimée de 250 000 € HT.

Il conviendra également, dans le cadre de ce nouveau projet, de réinterroger les modalités de financement prévus (DSIL) auprès des partenaires.

Jean-Yves PHILIPPE et Eléonore KOGLER confirme l'inadaptation de cette ancienne maison d'habitation pour une transformation en bureaux et vestiaires – sanitaires, ainsi que la vétusté de cet ensemble immobilier.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Le Conseil Communautaire :**

- Prend acte de l'arrêt de la mission de maîtrise d'œuvre (marché n° 2023-013) pour la réhabilitation de l'ancienne maison de l'abattoir.
- Valide le solde dû de la mission APS au groupement Fraere/Armor Ingénierie pour un montant global de 938 € HT (1 125.60 € TTC).
- Prend acte que conformément à l'article 11.6 du CCAP du marché aucune indemnité n'est prévue en cas d'arrêt de la mission et que ce dernier vaut résiliation du marché.
- Autorise la Présidente à déposer un permis de démolir pour la maison d'habitation de l'abattoir.
- Prend acte de la relance d'un projet de reconstruction de locaux adaptés de travail d'une surface de 85 à 100 m² environ.
- Autorise la Présidente à lancer les consultations de travaux et marchés de services idoines.
- Autorise la Présidente à déposer et signer tous documents d'urbanisme liés à ce projet.
- Autorise la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour une réorientation des subventions demandées ou obtenues dans le cadre du projet précédent.

*Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance*

*Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.*

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 62.2024 Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh – Convention de Délégation de Service Public. Avenant de prolongation jusqu’au 30.06.2025.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

Vu les délibérations du Conseil Communautaire en date du 19 décembre 2013 approuvant le principe de l’exploitation de l’Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh par la voie de la

gestion déléguée, et décidant la création d'une Commission de Délégation de Service Public de l'Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2015 approuvant le choix du délégataire et les termes de la convention de Délégation de Service Public qui prévoient que la gestion déléguée est transférée à la « *SCIC Abattoir de Rostrenen* » à compter du 1^{er} juin 2015,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 11 avril 2019 décidant de la mise en place d'une action de valorisation de l'élevage local et du recrutement d'un(e) chargé(e) de mission affecté(e) à cette action ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 4 février 2021 autorisant le dépôt d'une demande de DETR pour la réalisation d'investissements relatifs à la transition énergétique et à l'amélioration de l'accès aux services de proximité ;

Vu les délibérations des 11 mars et 20 mai 2021, portant renouvellement de la commission de Délégation des Services Publics ;

Vu la délibération 176- 2023 du 07 décembre 2023 du Conseil Communautaire prolongeant la durée de la Délégation de Service Public de l'Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh jusqu'au 30 juin 2024 ;

Vu la délibération n° 61.2024 du 23 mai 2024, validant l'arrêt de la mission de Maitrise d'œuvre en cours pour la réhabilitation des locaux administratifs, autorisant le dépôt d'un permis de démolir l'ancienne habitation et validant la relance d'un programme de reconstruction de locaux adaptés ;

La Présidente rappelle que :

- ✓ Depuis le 1^{er} juin 2015, la gestion de l'abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh a été confiée à un délégataire, la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) – Abattoir de Rostrenen – au terme d'une procédure de Délégation de Service Public.
- ✓ Tenant compte des préconisations de la DDPP (Direction Départementale de la Protection des Populations) et des besoins avérés, la CCKB a engagé un lourd programme de travaux depuis 2019.
- ✓ Un dossier de demande d'aide au titre de la DETR a été déposé en 2021 auprès de la sous-préfecture de Guingamp afin de poursuivre la réhabilitation et la mise aux normes de l'outil de production au regard de préoccupations telles que la performance énergétique du bâtiment et l'amélioration de l'accès aux bâtiments publics.
- ✓ L'abattoir fédère aujourd'hui plus de 500 éleveurs du territoire de la CCKB et des territoires proches. Plus de la moitié des animaux abattus ont vocation à alimenter des ateliers de vente directe.

- ✓ Le contexte résultant de la crise sanitaire et économique COVID-19 a engendré des retards conséquents en particulier dans la réalisation du programme de travaux et de mise aux normes de l'abattoir, retards n'ayant pu être rattrapés depuis.
- ✓ La procédure devant conduire au choix d'un délégataire pour assurer la gestion déléguée est actuellement en cours ;

La Présidente propose, que :

- ✓ Considérant les évolutions législatives modifiant les modalités de délégation des services publics et l'application du code de la commande publique, depuis le 1^{er} avril 2019, qui prévoit aux articles R 3135-2 et suivants (Chapitre V : Modification du contrat de concession) que le contrat de concession puisse être modifié pour des travaux et services supplémentaires ;
 - ✓ Considérant l'échéancier prévisionnel de la procédure de délégation de service public prévoyant une date de prise d'effet du prochain contrat de gestion de l'équipement à compter du 1^{er} juillet 2025 ;
 - ✓ Considérant la nécessité de poursuivre le programme de travaux et de mise aux normes de l'abattoir au-delà du 30 juin 2024, et notamment le remplacement des pièges de contention des bovins, et ovins/porcins ;
 - ✓ **Considérant la décision de la Directrice générale de France Agrimer, en date du 20 mars 2024, modifiant la décision n° INTV-SANAEI-2020-65 du 1^{er} décembre 2020 relative à la mise en œuvre par France-AgriMer d'un appel à projets « modernisation des abattoirs » dans le cadre du plan de relance, prolongeant la durée de réalisation des investissements jusqu'au 30 juin 2025 ;**
- **La gestion déléguée de l'exploitation de l'abattoir soit prolongée jusqu'au 30 juin 2025.**
Cette prolongation devra permettre, d'une part, de finaliser les travaux en cours et de proposer un équipement adapté lors du renouvellement de la délégation.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'autoriser la Présidente à signer un avenant prolongeant la durée de Délégation de Service Public de l'Abattoir intercommunal du Kreiz-Breizh jusqu'au 30 juin 2025.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

**Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le
31 Mai 2024**

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochennec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 63.2024 Centre aquatique du Blavet. Convention de Délégation de Service Public. Avenant n° 2 de prolongation jusqu’au 30.06.2025.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

Vu les délibérations n° 85 et 86 du conseil communautaire du 6 juin 2013 portant approbation du principe de l'exploitation du Centre Aquatique du Blavet par la voie de la gestion déléguée, et relative à la création de la commission de délégation de service public ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 29 avril 2014, approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation déléguée du Centre Aquatique du Blavet ;

Vu la convention de Délégation de Service Public (DSP) signée le 4 juin 2014 entre la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh et la société Prestalis, 35410 Chateaugiron ;

Vu la délibération du 17 juillet 2014 autorisant le Président à lancer une consultation pour la réalisation d'un espace balnéothérapie attenant à la piscine ;

Vu la délibération du 24 février 2015 attribuant les marchés de travaux pour la réalisation de l'espace balnéothérapie ;

Considérant l'ouverture de l'espace balnéothérapie en décembre 2015 ;

Vu la délibération du 7 novembre 2013 autorisant le Président à signer un avenant au contrat d'exploitation du réseau de chaleur alimentant le Centre Aquatique du Blavet ;

Vu la délibération du 14 décembre 2017, autorisant le Président à signer l'avenant n°1 à la convention de DSP du 4 juin 2014 ;

Vu les délibérations des 11 mars 2021, 20 mai 2021 et 23 mai 2024, portant renouvellement de la commission de Délégation des Services Publics ;

Considérant l'avis favorable de la commission Services à la population réunie les 3 avril et 28 septembre 2023, notamment sur la prolongation du contrat en cours et le lancement d'une consultation pour une nouvelle convention de DSP ;

Considérant l'information donnée par la Présidente lors de la séance du conseil communautaire du 7 décembre 2023, au titre des délégations qui lui ont été données par le conseil communautaire du 27 juillet 2020, indiquant qu'elle avait confié une mission d'accompagnement au cabinet « Jean-Raphaël BERT - consultant » pour un audit administratif, technique et financier du contrat en cours, l'assistance à la collectivité pour l'élaboration d'un projet d'avenant de prolongation et les modalités financières de cet avenant, ainsi que pour le suivi de la procédure de consultation pour le renouvellement d'une convention de DSP ;

Considérant l'échéance prochaine du Contrat et la durée nécessaire à la réalisation de la procédure de passation d'une délégation de service public, la CCKB envisage :

- De prolonger la durée du Contrat d'un an pour porter son échéance au 30 juin 2025 ;
- D'adapter les modalités financières du Contrat durant la période de prolongation.

Considérant que les articles L. 3135-1 5° et R. 3135-7 du Code de la commande publique (CCP), permettent d'apporter des modifications à un contrat de concession pourvu qu'elles ne soient pas substantielles ; en l'espèce, la prolongation du contrat d'une durée d'un an et l'adaptation de ses modalités financières ne sont pas constitutives d'une modification substantielle au sens de l'article R. 3135-7 du CCP.

La Présidente propose au conseil communautaire de l'autoriser à signer avec la société délégataire l'avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public du 4 juin 2014,

Plusieurs élus communautaires souhaitent faire part de problématiques liées notamment à l'accueil des scolaires pour les séances de natation prévues, certaines séances n'ayant pu se tenir selon les calendriers annoncés, en raison notamment du manque de Maître nageurs.

Et, même si d'autres élus précisent que la plupart de ces problématiques sont réglées ou en passe de l'être, le Président de séance conclut de la nécessité de rester vigilants sur l'organisation de cette prestation par le délégataire conformément aux modalités prévues par la convention.

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ Autorise la Présidente à signer avec la société délégataire l'avenant n° 2 à la convention de Délégation de Service Public du 4 juin 2014, dans sa version annexée, qui prévoit la prolongation de la convention actuelle pour une durée d'un an, jusqu'au 30 juin 2025, ainsi que tous les documents nécessaires à cette décision.
- ✓ Mandate la Présidente pour poursuivre la mission d'accompagnement pour le renouvellement de la convention de DSP, avec le cabinet « Jean-Raphaël BERT - consultant »
- ✓ Mandate la Présidente pour poursuivre la procédure visant au renouvellement de la convention de DSP à compter du 1^{er} juillet 2025.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 64.2024 Signature d’une convention de partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne - 2023-2025 »

Présentation par Guillaume ROBIC

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 8 avril approuvant le projet de convention Bien Vivre partout en Bretagne ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que le dispositif vise à soutenir des projets du territoire de la Communauté de Commune du Kreiz Breizh s'inscrivant dans un des trois objectifs suivants :

- Accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique,
- Adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat,
- Améliorer l'accès aux services de proximité
- Et des projets à rayonnement.

Considérant que la dotation financière de 1 384 212 € est dédiée au territoire de la CCKB pour la période 2023-2025 afin d'accompagner les projets identifiés dans la convention ;

Considérant que :

26 % de la dotation financière, soit 356 612 € seront attribués à accélérer les transitions et favoriser l'adaptation au changement climatique ;

27 % de la dotation financière, soit 371 600 € seront attribués à adapter l'offre de logement et améliorer l'habitat ;

45 % de la dotation financière, soit 628 000 € seront attribués à améliorer l'accès aux services de proximité ;

2 % de la dotation financière, soit 28 000 € seront attribués à des projets à rayonnement ;

Considérant qu'une clause de revoyure de la convention interviendra début 2025, qu'elle aura pour objectif d'évaluer le suivi stratégique global d'avancement de cette dernière et de faire évoluer, si nécessaire, la liste des projets inscrits ou leurs plans de financement ;

Guillaume ROBIC précise qu'il s'agit bien d'une politique volontariste de la Région Bretagne, ce n'est pas une compétence directe en termes d'aménagement du territoire. C'est un montant alloué au territoire du Kreiz-Breizh qui atteint pour 2023, 2024 et 2025, 1 384 212 €, cette enveloppe étant majorée par un système de péréquation ce qui signifie qu'à l'échelle de la région, le territoire est 5 fois plus accompagné que les territoires les plus riches autour de Rennes, par habitant.

Il invite également à se rapprocher des services de la Région qui peuvent accompagner les porteurs de projet dans leur recherche de financement au-delà du dispositif « Bien vivre partout en Bretagne », tels les fonds leader notamment.

Il détaille l'ensemble des projets retenus qui sont précisés dans la convention annexée, ainsi que les modalités éventuelles sur les conditions de revoyure qui pourrait se mettre en œuvre en fonction de l'avancement de certains projets.

Catherine Livebardon, pour la commune de Mellionec, regrette que le projet concernant l'extension de l'école par une Yourte n'ait pas été retenu et les difficultés de faire cofinancer des projets innovants de ce type.

Guillaume ROBIC précise en effet que certains projets n'ont pu être retenus pour diverses raisons, de calendrier ne permettant pas d'engager dans les délais prévus, ou sur des investissements sur des bâtiments non permanents, comme celui évoqué ici.

Alain GUEGUEN évoque aussi la difficulté pour les porteurs de projet de respecter les calendriers, compte tenu des contraintes administratives qui nous échappent, de la nécessité de faire réaliser des études préalables, énergétiques notamment, de se faire accompagner par des cabinets car ne disposant pas de l'ingénierie nécessaire.

Guillaume ROBIC lui confirme que la Région est attentive à ces problématiques et c'est aussi pour cela qu'il a été décidé d'une programmation sur trois années.

Entendu l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire de la CCKB, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention et partenariat avec le Conseil régional de Bretagne « Bien vivre partout en Bretagne 2023-2025 » ;
- Autorise la Présidente à signer la convention.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 65.2024 Adhésion à l’association BRUDED pour l’année 2024

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente expose que l’association BRUDED, dont le siège social est basé à Langouët, est un réseau de partage d’expériences entre collectivités dans tous les champs du développement

durable. Elles ont une même volonté d'avancer ensemble pour aller plus vite sur les chemins de la transition énergétique, écologique et sociale.

Conscientes de la nécessité d'avoir une approche territoriale et transversale de tous ces enjeux, le réseau a décidé de s'ouvrir aux intercommunalités. L'association, créée en 2005, compte aujourd'hui plus de 270 communes et 7 communautés de communes sur la Bretagne et la Loire Atlantique.

Le réseau a trois objectifs prioritaires :

- Partager les expériences des collectivités adhérentes : visites, rencontres, mise en relation directe d'élus à élus, transmission de documents (cahier des charges, conventions, ...)
- Capitaliser les démarches et les réalisations : document de mutualisation thématiques, fiches projets, vidéos, ...
- Accompagner les expérimentations des collectivités qui en font la demande pour leur faire bénéficier de l'expérience et de la force du réseau.

Chaque collectivité adhère à BRUDED sur ses compétences propres. L'adhésion des intercommunalités se fait donc sur son champ de compétences et ne vaut pas adhésion des communes.

L'adhésion pour un EPCI est à 0,20 € par habitant et par an.

La Présidente propose que la CCKB adhère au réseau BRUDED pour l'année 2024 et cotise à hauteur de 3 797,80 €, la population totale à l'égard de l'INSEE étant de 18 989 habitants.

Il est également proposé la désignation de Sandra LE NOUVEL, présidente comme représentante titulaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et d'Alain CUPCIC, vice-président en charge de la biodiversité et du développement touristique, comme représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- d'adhérer et de cotiser au réseau BRUDED à hauteur de 3 797,80 €
- de désigner Sandra LE NOUVEL, présidente comme représentante titulaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh et Alain CUPCIC, vice-président en charge de la biodiversité et du développement touristique, comme représentant suppléant.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 66.2024 Attribution d’une subvention à l’ANACR au titre de l’année 2024.

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente informe le Conseil Communautaire que l’Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance – Comité Local de Maël-Carhaix – Callac – Rostrenen, représenté par Monsieur Alain SIBIRIL, président, par courrier en date du 24 mars 2024, a

sollicité la CCKB en vue de l'attribution d'une subvention pour requérir de nouveaux ami(e)s afin de perpétuer le devoir de mémoire.

L'ANACR est une association ayant pour but d'aider les anciens Résistants à obtenir la reconnaissance officielle de leurs services, les titres et les droits des anciens Combattants qui en découlent et de défendre leurs intérêts, ainsi que ceux des blessés, des malades, des déportés morts pour la France.

Elle a aussi pour but de défendre l'honneur de la Résistance, des Combattants, les intérêts des familles des anciens Résistants, et de poursuivre le travail de mémoire des Résistants et la commémoration des lieux de combats durant la Guerre 1939/1945 dans les cantons de Maël-Carhaix, de Callac et de Rostrenen.

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention d'un montant de 500 € et précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation d'un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'Association Nationale des Anciens Combattants et Ami(e)s de la Résistance au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 67.2024 Subvention à l’Amicale du Personnel de la CCKB

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle, que depuis 2023 les critères d’attribution de la subvention est calculée selon le nombre d’agents et d’enfants de moins de 14 ans.

La Présidente informe le Conseil Communautaire, que le Président de l'amicale du personnel de la CCKB sollicite l'attribution d'une subvention destinée, à l'organisation d'un repas du personnel, de l'arbre de Noël ...

Suite à cette demande, la Présidente propose, de maintenir les critères 2023 d'attribution de la subvention qui sont de 30 € par agent et de 30 € à partir du deuxième enfant de moins de 14 ans, critères en vigueur depuis la délibération du 16 mars 2023.

Aujourd'hui, la proposition est 30 € par agent plus 30 € à partir du deuxième enfant de moins de 14 ans par agent soit :

Nombre d'agent	65	30 €	1 950,00 €
Nombre d'agents avec 2 enfants de moins de 14 ans	7	30 €	210,00 €
Total			2 160,00 €

La Présidente suggère de répondre favorablement à cette requête comme décrit ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

le Conseil Communautaire décide d'attribuer une subvention comme décrite ci-dessous :

Nombre d'agent	65	30 €	1 950,00 €
Nombre d'agents avec 2 enfants de moins de 14 ans	7	30 €	210,00 €
Total			2 160,00 €

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 68.2024 Acquisition d’un véhicule (Renault Kangoo) pour les Services Techniques et incorporation dans les immobilisations

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que dans le cadre du budget voté le 4 avril 2024, il était prévu l’acquisition d’un véhicule pour les services techniques.

La présidente informe le conseil communautaire qu'un Renault Kangoo d'occasion a été acquis le 30 avril 2024 auprès du garage Kerlouis Auto à Plouguernevel pour un montant de 9 990 € TTC auxquels s'ajoutent 352,76 € TTC de frais de carte grise, soit une **dépense totale de 10 342.76 €**.

La Présidente précise que les crédits sont bien affectés au budget 2024 : opération 60 à l'article 21828.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Prend acte de l'acquisition du véhicule Renault Kangoo pour un montant total (avec la carte grise) de 10 342.76 € TTC prévus au budget 2024
- Prend acte de l'incorporation de ce véhicule dans les immobilisations de la CCKB.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 69.2024 Adhésion au Groupement d’Intérêt Public (GIP) Cafés Cultures pour soutenir l’emploi local artistique

Présentation par Guillaume ROBIC

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Cafés Cultures » a été créé en avril 2015 sur l'initiative de l'Etat (Ministère de la Culture), de Collectivités Territoriales et de partenaires privés. Sa gouvernance est donc constituée de membres de droit public et privé.

Le GIP Cafés Cultures assure la gestion des fonds de deux dispositifs d'intervention qui contribuent au développement de l'emploi artistique direct et déclaré dans les lieux culturels de proximité.

Le premier fonds dit « Fonds CHR » pour « Cafés Hôtels Restaurants », géré depuis juin 2015 est dédié aux établissements qui organisent des événements culturels.

Le second fonds dit « Fonds Autres Organismes occasionnels » a été expérimenté en Bretagne suite au COVID et étendu à l'échelle nationale en juillet 2023. Il est destiné aux employeurs occasionnels hors CHR tels que les comités des fêtes, les communes de moins de 3500 habitants, fermes, entreprises ou les associations dont l'objet principal n'est pas la diffusion culturelle (parents d'élèves, etc...)

Les structures qui sollicitent le GIP Cafés Cultures sont ainsi encouragés à déclarer et salarier les artistes (via le GUSO - Guichet unique du spectacle occasionnel) qui interviennent auprès d'elles, et voient, en contrepartie, une partie du coût employeur des artistes pris en charge par l'un des deux fonds.

Ces deux fonds d'aide participent ainsi au soutien direct à l'emploi artistique, à la diminution du travail non-déclaré, au respect des salaires légaux et des conventions collectives, mais aussi à l'animation culturelle et la vie économique des territoires en participant financièrement aux événements ainsi organisés.

Financement

Les fonds gérés par le GIP Cafés Cultures sont financés par l'adhésion et la contribution des collectivités territoriales et du Ministère de la Culture. **La contribution de chaque collectivité adhérente est dédiée aux interventions organisées sur son territoire.**

Les contributions des collectivités territoriales au GIP Cafés Cultures assurent également sa gestion, selon la répartition suivante : 10% au fonctionnement, 90% aux fonds d'aide à l'emploi artistique.

Calcul de l'aide

L'aide dispensée par le GIP Cafés Cultures correspond à la prise en charge d'une partie de la masse salariale minimum brut.

En fonction du nombre d'artistes salariés et de techniciens, le pourcentage de prise en charge varie de 26% pour un artiste à 65% pour 7 artistes et plus.

Principaux critères d'éligibilité des organisateurs aux fonds du GIP « Cafés Cultures »

- Fonds Cafés, hôtels et restaurants (CHR)
 - Être détenteur d'une licence de débit de boissons ou restauration et relever de la convention collective des CHR ;
 - Disposer d'une jauge inférieure à 200 places
- Fonds autres employeurs occasionnels

- Pour les collectivités territoriales : être une commune de moins de 3.500 habitants ou un regroupement de collectivités territoriales (EPCI) de moins de 7.000 habitants ;
- Pour les autres bénéficiaires : avoir au moins un an d'existence au moment de l'inscription sur le site du GIP Cafés Cultures ; avoir moins de 10 salariés, un chiffre d'affaires annuel (ou un total de bilan) n'excédant pas 2 millions d'euros.
- Sont exclus de l'éligibilité les employeurs relevant de la convention collective des cafés, hôtels et restaurants, les structures éligibles au CHR, les particuliers employeurs, les entreprises franchisées, les structures percevant des subventions publiques pour une activité de spectacle vivant d'un montant annuel supérieur à 5.000 €.

Principaux critères d'encadrement des fonds du GIP « Cafés Cultures »

Conditions liées au spectacle

Dans le cadre du fonds d'aide destiné aux employeurs occasionnels hors HCR :

- le bénéficiaire ne peut pas percevoir une autre aide financière allouée par une personne publique pour cette même représentation.

Plafonds maximums

Dans le fonds « autres employeurs occasionnels », un plafonnement maximum d'utilisation de 3.000 € par an et par employeur est mis en place.

Le GIP Cafés Cultures à l'échelle de la CCKB

L'adhésion de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh au GIP « Cafés Cultures » permettrait de conforter cette dynamique, en abondant les apports déjà actifs sur son territoire via les financements de la Région Bretagne et du Département des Côtes d'Armor :

En 2023, à l'échelle de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh, deux structures ont pu bénéficier du premier fonds pour un montant total d'aides de 2.695,37 €. Cela a permis la prise en charge d'une partie du salaire de 33 personnes.

Du 1^{er} juillet 2023 au 23 février 2024, six structures ont pu bénéficier du second fonds pour un montant total d'aides de 4.577,29 €. Cela a permis la prise en charge d'une partie du salaire de 46 personnes.

Adhérer permet également aux collectivités d'être représentées dans les instances décisionnaires et les groupes de travail du GIP.

Il est donc proposé d'adhérer dès 2024 au GIP Cafés Cultures et de contribuer à hauteur de 5.000 €, répartis comme suit :

- **1.350 € pour le fonds CHR**
- **3.150 € pour le fonds « Autres employeurs occasionnels »**
- **500 € au titre du fonctionnement du GIP**

Ces fonds permettront notamment d'accompagner le développement des événements culturels et artistiques sur le territoire, auprès des structures que la CCKB n'a pas nécessairement vocation à accompagner financièrement en direct.

Il est à préciser également que l'ensemble des demandes sont instruites automatiquement par le logiciel, le site et les équipes du GIP et que ce nouveau dispositif n'entraîne donc pas de surcharge de temps d'instruction et de gestion dans les services communautaires.

Il est proposé la désignation de Sandra LE NOUVEL, présidente comme représentante titulaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh siégeant à l'assemblée générale du GIP Cafés Cultures et de Guillaume ROBIC, vice-président en charge du développement associatif, culturel et de la communication, comme représentant suppléant.

Au vu de l'avis favorable de la commission « Culture et Vie Associative » sur le dossier, La Présidente propose ainsi au conseil de valider l'adhésion au GIP Cafés Cultures ainsi que le versement d'une contribution annuelle à hauteur de 5.000 €.

Jean-Yves PHILIPPE précise que, pour le moment, les enveloppes ne sont pas extensibles, et se réjouit que cela puisse permettre de contribuer à simplifier les relations entre les artistes ou les intervenants avec les cafés et/ou les associations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Décide :

- D'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Cafés Cultures dès 2024
- De verser une contribution annuelle de 5.000 € réparti comme suit :
 - o 1.350 € pour le premier fonds – fonds cafés, hôtels et restaurants
 - o 3.150 € pour le second fonds – fonds autres employeurs occasionnels
 - o 500 € au titre du fonctionnement
- De désigner Sandra LE NOUVEL, présidente comme représentante titulaire de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh siégeant à l'assemblée générale du GIP Cafés Cultures et de Guillaume ROBIC, vice-président en charge du développement associatif, culturel et de la communication, comme représentant suppléant.
- D'autoriser la Présidente à signer la convention constitutive et toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
23	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaed – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Eléonore Kogler, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 70.2024 Avenants aux conventions d’objectifs et de moyens et aux conventions de partenariat arrivées à échéance au 31.12.2023

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que la Communauté de Communes soutient différentes associations situées dans le champ culturel par le biais de dispositifs créés : soutien aux manifestations, aide

à l'initiative culturelle, Pacte de développement culturel, signé avec l'État, la Région et le Département ; d'autres dont le projet s'est développé et structuré autour d'un intérêt communautaire bénéficiant d'une convention d'objectifs et de moyens, de mise à disposition de locaux ou encore de partenariat.

Ces conventions signées le sont généralement pour une durée triennale et pour 7 conventions passées, nous arrivons aujourd'hui à la fin de ces périodes d'accompagnement.

Les conventions concernées sont les suivantes :

- 4 conventions d'objectifs et de moyens 2020-2022, renouvelées par avenant en 2023, signées avec l'École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB), l'Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf (AGPAMEN), le Musée de l'école rurale de Bothoa et les Compagnons de Bon Repos ;
- 1 convention d'objectif et de moyens pour l'année 2023 signé avec le Ciné Breiz ;
- 1 convention de partenariat 2020-2022, renouvelée par avenant en 2023, signée avec l'association Guit ar Men ;

L'esprit du renouvellement pour une nouvelle période triennale n'est pas questionné notamment au regard d'un bilan très qualitatif présenté par chacune de ces associations soutenues. Toutefois, pour permettre un travail concerté avec chaque association, propre à l'évaluation et la définition pour une nouvelle période des critères, il est ainsi proposé de reconduire pour l'année 2024 l'ensemble des conventions de moyens et d'objectifs arrivées à échéance. Ce prolongement des conventions par avenant permettra de préparer l'établissement d'une nouvelle période d'accompagnement 2025 à 2027.

La Présidente rappelle le cadre d'accompagnement précédent fixé pour chaque convention et expose ses modalités de reconduite pour l'année 2024 :

CONVENTIONS - FONCTIONNEMENT - OBJECTIFS ET MOYENS

Association	Durée convention précédente	Objectifs fixés dans le cadre de la convention	Financement prévu dans la convention et proposé en 2024
Musée de l'école rurale de Bothoa	3 ans (délib 02/2020) 2020/2021/2022 + Avenant 2023 (Délib 12/2022)	- Attirer les visiteurs en centre Bretagne, faire découvrir notre territoire, promouvoir les autres sites, - Sensibiliser les différents publics au patrimoine scolaire mais aussi aux patrimoines architecturaux et paysagers locaux, - Faire reposer l'accueil et l'animation ainsi que l'archivage et le catalogage des collections sur	45 700 €/an dont 20 000 € pour 3 emplois associatifs locaux et 25 700 € pour le fonctionnement (mission développement culturel et valorisation du patrimoine local)

		<p>l'équipe stable actuelle de trois personnes,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le collectage, la sauvegarde et la conservation du patrimoine scolaire identifié par tous, - Mettre en valeur les collections : expositions, éditions, mise à disposition pour les publics concernés, prêts de objets à d'autres établissements culturels et associations, prêts et locations d'expositions. 	<p>2024 : reconduite de l'enveloppe de 45 700 €</p>
<p>Abbaye de Bon Repos – Compagnons de Bon Repos</p>	<p>3 ans (délib 02/2020) 2020/2021/2022 + Avenant 2023 (Délib 12/2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la population touristique de découvrir un secteur, et plus particulièrement ses caractéristiques patrimoniales, - Sensibiliser les différents publics (scolaire, local et touristique) au patrimoine local, - Faire reposer l'accueil et l'animation sur une équipe stable et qualifiée, dans la mesure des ressources mobilisées. 	<p>26 000 €/an dont 17 000 € pour développement culturel et valorisation du patrimoine local ; 5 000 € pour la destination touristique ; 3 000 € pour les actions grand public (Noël à Bon Repos) ; 1 000 € pour des actions avec les ALSH</p> <p>2024 : Evolution de de l'enveloppe de 26 000 € à 29 000 €</p>
<p>Pôle de l'Etang Neuf - AGPAMEN</p>	<p>3 ans (délib 12/2019) 2020/2021/2022 + Avenant 2023 (Délib 12/2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les différents publics aux enjeux de la lutte contre le nazisme, plus particulièrement au rôle de la résistance locale dans ce combat. - Ancrer le site de l'Etang Neuf en tant que lieu incontournable de la production artistique costarmoricaine, cela incluant la présentation d'œuvres et la diffusion culturelle - Promouvoir la richesse environnementale de l'Etang-Neuf 	<p>30 000 € /an Dont 22 000 € pour le financement de 2 emplois associatifs locaux ; 8 000 € pour la réalisation d'expositions temporaires et animations</p> <p>2024 : Evolution de l'enveloppe de 30 000 € à 33 000 €</p>

		<p>et de ses alentours, en mettant, en particulier, en exergue son potentiel en termes de faune aquatique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser l'attractivité de l'Etang-Neuf pour développer l'accueil des visiteurs dans le Kreiz-Breizh, en confortant la connaissance des autres sites touristiques du secteur et en initiant avec eux des actions concertées et la création de produits commerciaux communs. - Faire reposer l'atteinte des objectifs précités sur une équipe composée de deux permanents qui devront répartir équitablement leur activité sur les trois composantes du pôle sans privilégier l'une d'elles. 	
École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh	<p>3 ans (délib 12/2019) 2020/2021/2022 + Avenant 2023 (Délib 12/2022)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer la sensibilisation, la formation et la création musicale, chorégraphique et théâtrale par un enseignement et des dispositifs de qualité ayant pour objectifs de favoriser l'épanouissement de l'élève musicien, danseur ou comédien et de lui permettre de pratiquer une grande diversité de répertoires. - Promouvoir un lieu de valorisation du patrimoine artistique et culturel du territoire. - Favoriser la rencontre de tous les musiciens, danseurs et comédiens, élèves, anciens élèves et amateurs, autour de projets communs et contribuer au développement de la pratique amateur. - Permettre à chaque secteur de l'intercommunalité de bénéficier d'un apport musical, chorégraphique, théâtral et culturel en proposant un volet d'action culturelle et en apportant, quand 	<p>390 500 € en 2023</p> <p>385 000 € en 2022</p> <p>395 400 € en 2021</p> <p>391 000 € en 2020</p> <p>2024 : subvention de fonctionnement de 440 000 €</p>

		<p>cela est pédagogiquement compatible, son concours aux grandes manifestations de la Communauté de Communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement d'actions se situant dans le champ de l'Éducation Artistique et Culturelle favorisant ainsi l'accès à la culture et aux arts pour toutes et pour tous, en agissant dans le respect de la diversité et des droits culturels. - Participer au développement de l'offre de diffusion de spectacles de musique, danse et théâtre, plus particulièrement en direction du jeune public ou dans des esthétiques peu représentées ou accessibles sur le territoire. - Assurer le fonctionnement et la mise en œuvre du Dispositif d'Éducation Musicale et Orchestrale à vocation Sociale (DÉMOS) issue de la collaboration avec la Philharmonie de Paris et de la décision politique communautaire de voir les pratiques de l'orchestre devenir par ce dispositif un axe fort de ce territoire et d'un travail intersectoriel des politiques publiques en direction des jeunes de 7 à 12 ans. 	
Ciné Breiz	1 an (Délib 12/2022) 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Recevoir régulièrement le jeune public en lui proposant une offre cinématographique adaptée en proximité - Répondre aux besoins et horaires spécifiques des ALSH mais aussi des structures sociales, d'hébergement des personnes âgées ou en situation de handicap afin de favoriser la mixité des publics 	<p>8 000 €/an</p> <p>2024 : reconduite de l'enveloppe de 8 000 €</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des projections en partenariat ou en complémentarité avec les évènements du territoire qui permettent de s'impliquer pleinement dans le développement culturel de la CCKB - Diffuser des films de nouveaux réalisateurs en proposant leur rencontre après la projection - Projeter des supports liés aux politiques publiques, à la promotion ou à l'identité du territoire en amont des films proposés au Ciné Breiz 	
--	--	--	--

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Association	Durée convention précédente	Objet du partenariat	Financement prévu à la convention
Guit ar Men	3 ans (délib 02/2020) 2020/2021/2022 + Avenant 2023 (Délib 12/2022)	<ul style="list-style-type: none"> - Apport d'une proposition esthétique musicale complémentaire sur le territoire dans le but de contribuer à la diversification des propositions culturelles sur celui-ci, - Enseignement et formation aux musiques actuelles amplifiées à destination d'amateurs, - Sensibilisation au domaine des musiques actuelles amplifiées. 	4 000 €/an en 2020 4 500 €/an en 2021 5 000 €/an en 2022 2024 : reconduite de l'enveloppe de 5 000 €

Après avis favorable unanime de la commission Culture et Vie associative, la présidente invite le conseil à adhérer à cette démarche de renouvellement des conventions par avenants pour l'année 2024 et à l'autoriser à signer les différents avenants aux conventions qui les matérialisent.

La Présidente indique que ce soutien communautaire implique de la part des partenaires concernés un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » <https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/> ainsi

qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

autorise la présidente à signer :

- les avenants de renouvellement aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec l'EMDTKB, le Musée de l'école rurale de Bothoa, l'AGPAMEN et les Compagnons de Bon Repos, dans leur version annexée et pour la période 2024,
- l'avenant de la convention d'objectifs et de moyens avec le Ciné Breiz dans sa version annexée et pour la période 2024,
- l'avenant de renouvellement à la convention de partenariat avec l'association Guit-ar-Men, dans sa version annexée et pour la période 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 71.2024 Attribution de subventions aux associations dans le cadre des différents dispositifs liés à la vie culturelle et associative au titre de l’année 2024

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que la Communauté de communes du Kreiz Breizh accompagne les acteurs culturels et associatifs sur son territoire, dans le cadre de plusieurs dispositifs :

- Convention d'objectifs et de moyens
- Soutien financier aux événements selon le cadre d'intervention ci-après, plafonné à 5 500 € à partir de 2 événements soutenus par année civile :

Nombre de jours	1 jour	2 à 4 jours	5 jours et plus
Nombre de visiteurs			
moins de 500 spectateurs attendus	500 €	1 000 €	1500 €
de 500 à 2000 spectateurs attendus	1 000 €	1 500 €	2 000 €
de 2000 à 5000 spectateurs attendus	2 000 €	2 500 €	3 000 €
plus de 5000 spectateurs attendus	3 000 €	3 500 €	4 000 €

- Soutien financier aux acteurs dispensant des enseignements artistiques musique, danse et/ou théâtre aux jeunes de moins de 26 ans domiciliés sur le territoire de la CCKB. Ce cadre permet notamment d'aider des structures associatives qui assurent l'enseignement de disciplines non prises en charge par l'EMDTKB (danses traditionnelles, pratique du bagad...) ou qui permettent à des jeunes résidant sur des communes limitrophes d'autres intercommunalités de suivre un enseignement plus en proximité avec leur lieu d'habitation.
- Soutien aux acteurs et projets culturels dans le cadre du Pacte de Développement Culturel de Territoire mis en place pour la période 2022 à 2025 avec l'État, la Région Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.
- Soutien de nouvelles initiatives, de projets et d'acteurs culturels et associatifs émergents (aide à hauteur de 20% du budget dans la limite d'un plafond de 500 €).

À partir de ces cadres d'accompagnement et après un avis favorable de la commission Culture et Vie Associative, la Présidente propose d'allouer les subventions suivantes :

Identité de l'association	Objet de la subvention	Montant
Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf (AGPAMEN)	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-22 prolongée par avenant pour 2023 et 2024	33 000 € : Premier versement de 16 500 € au vote de la délibération ; deuxième versement de 16 500 € au cours du 2 ^{ème} semestre 2024
Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-22 prolongée par avenant pour 2023 et 2024	29 000 € : Premier versement de 14 500 € au vote de la délibération ; deuxième versement de 14 500 € au cours du 2 ^{ème} semestre 2024
Musée de l'école de Bothoa – Musée Rural de l'Éducation dans les Côtes d'Armor	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-22 prolongée par avenant pour 2023 et 2024	45 700 € : Premier versement de 23 000 € au vote de la délibération ; deuxième versement de 22 700 € au cours du 2 ^{ème} semestre 2024
École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB)	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-22 prolongée par avenant pour 2023 et 2024	440 000 € : Et versement du solde de la subvention de 200 000 €
Guit ar Men	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-22 prolongée par avenant pour 2023 et 2024	5 000 €
	Soutien aux manifestations culturelles pour le projet Guit ar Fest	2 000 €
Ty films	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2020-23 prolongée par tacite reconduction pour 2024	10 000 €

Ciné Breiz	Application de la convention d'objectifs et de moyens 2023 prolongée par avenant pour 2024	8 000 €
Tamm Kreiz	Convention de partenariat culturel	400 €
Lieux Mouvants	Reconduction du soutien au développement et structuration de l'action de l'association sur le territoire CCKB et notamment au Village Saint-Antoine	11 000 €
KLASIK	Soutien aux manifestations culturelles	5 500 €
Compagnie des Musiques Têtues	Soutien aux manifestations culturelles pour la mise en œuvre des Mardis Têtus et de la Serr'Party	3 500 €
Association Intégration Kreiz Breizh (AIKB)	Soutien aux manifestations culturelles	4 500 €
La Fiselerie	Soutien aux manifestations culturelles pour la mise en œuvre du festival Fisel et de la programmation jeune public	5 500 €
	Co-financement de l'emploi associatif de la Fiselerie (Fonds de concours à la Ville de Rostrenen)	4 000 €
La Fourmi-e	Soutien aux manifestations culturelles pour la mise en œuvre d'In Cité et de Champ d'Expression	5 500 €
Le Chaudron des Arts	Soutien aux manifestations culturelles	4 000 €

Le Plancher – La Grande Boutique	Soutien aux manifestations culturelles : programmation sur le Kreiz Breizh et Programmation jeune public	5 500 €
Les Surfeurs du Kreiz Breizh	Soutien aux manifestations culturelles pour la mise en œuvre de la programmation artistique du Summer Palets Fest	2 000 €
Mignoned Sant Roch	Soutien aux manifestations culturelles	2 000 €
Racines d'Argoat	Soutien aux manifestations culturelles	4 000 €
	Co-financement de l'emploi associatif	10 000 €
Raok	Soutien aux manifestations culturelles – programme annuel	2 000 €
Sous les chênes de Corot	Soutien aux manifestations culturelles pour son projet « Noces de Laine »	1 000 €
Théâtre(s) en Bretagne / C'hoarzhadegoù e Breizh	Soutien aux manifestations culturelles - – Accord de principe de la commission, dans l'attente de la transmission d'éléments budgétaires consolidés	1 500 €
Bagad Karaez	Soutien à l'enseignement artistique	262.50 €
Carhaixment Danse	Soutien à l'enseignement artistique	70 €
Cercle Celtique de Rostrenen	Soutien à l'enseignement artistique et aux manifestations	4 000 €
Les Blés d'Or	Soutien à l'enseignement artistique et aux manifestations	2 000 €
Mignoned ar Vro	Soutien à l'enseignement artistique	500 €

Club Champêtre	Soutien aux manifestations et proposition d'un co-financement partenarial dans le cadre du Pacte de développement culturel de territoire (axe 3 : Favoriser une vie culturelle riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire)	4 500 €
Prospect Station	Soutien aux manifestations et proposition d'un co-financement partenarial dans le cadre du Pacte de développement culturel de territoire (axe 3 : Favoriser une vie culturelle riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire)	1 500 €
Muut Production	Soutien aux manifestations et proposition d'un co-financement partenarial dans le cadre du Pacte de développement culturel de territoire (axe 3 : Favoriser une vie culturelle riche et diversifiée sur l'ensemble du territoire)	1 500 €
Les Eonté.es	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	500 €
Mycelium Production	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles – Accord de principe de la commission, dans l'attente de la transmission d'éléments budgétaires consolidés	500 €

UBAPAR	Application du dispositif de soutien aux initiatives culturelles	500 €
--------	--	-------

La Présidente indique que l'ensemble de ces soutiens implique pour les associations concernées un engagement à saisir tous les événements culturels organisés sur le territoire sur l'agenda mutualisé « Le cri du Kreiz Breizh » <https://cckreizbreizh.cridelormeau.com/> ainsi qu'à faire apparaître ce lien sur leur site Internet et sur l'ensemble des supports de communication.

Eléonore KOGLER précise, qu'en tant que membre du Conseil d'administration de l'EMDTKB, elle ne se prononce pas sur le dossier concernant cette association.

Guillaume ROBIC tient à remercier l'ensemble des intervenants ayant permis d'aboutir à ce projet de délibération, et notamment les services communautaires.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire, décide

D'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- Association de Gestion du Pôle d'Animation et de Mémoire de l'Étang Neuf (AGPAMEN)	33 000 €
- Compagnons de l'Abbaye de Bon Repos	29 000 €
- Musée de l'école de Bothoa – Musée Rural de l'Éducation dans les Côtes d'Armor	45 700 €
- École de Musique, Danse et Théâtre du Kreiz Breizh (EMDTKB)	440 000 €
- Guit ar Men	7 000 €
- Ty films	10 000 €
- Ciné Breiz	8 000 €
- Tamm Kreiz	400 €
- Lieux Mouvants	11 000 €
- KLASIK	5 500 €
- Compagnie des Musiques Têtues	3 500 €
- Association Intégration Kreiz Breizh (AIKB)	4 500 €
- La Fisellerie	9 500 €
- La Fourmi-e	5 500 €

- Le Chaudron des Arts	4 000 €
- Le Plancher – La Grande Boutique	5 500 €
- Les Surfeurs du Kreiz Breizh	2 000 €
- Mignoned Sant Roch	2 000 €
- Racines d’Argoat	14 000 €
- Raok	2 000 €
- Sous les chênes de Corot	1 000 €
- Théâtre en Bretagne / C’hoarzhadegoù e Breizh	1 500 €
- Bagad Karaez	262.50 €
- Carhaixment danse	70 €
- Cercle Celtique de Rostrenen	4 000 €
- Les Blés d’Or	2 000 €
- Mignoned ar Vro	500 €
- Club Champêtre	4 500 €
- Prospect Station	1 500 €
- Muut Production	1 500 €
- Les Eonté.es	500 €
- Mycelium Production	500 €
- UBAPAR	500 €

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 72.2024 Attribution d’une subvention à la Commune de Peumerit-Quintin au titre de l’adaptation de la Salle des associations à des fins musicales, chorégraphiques et théâtrales

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que, le 5 novembre 2002, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'intervention en faveur des communes qui aménagent des locaux en vue de leur utilisation à des fins musicales ou chorégraphiques.

Elles revêtent deux formes :

- le subventionnement à hauteur de 80% des études acoustiques préalables à l'amélioration phonique des locaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 5000 € HT.
- La prise en charge à hauteur de 50% des coûts supplémentaires liés aux travaux s'inscrivant dans la démarche prescrite par la CCKB, dans la limite d'une dépense subventionnable de 50 000 € HT.

Les communes de Paule, Peumerit-Quintin, Plounévez-Quintin, Kergrist-Moëlou, Rostrenen, Trébrivan, Treffrin, Lanrivain et Saint-Gilles-Pligeaux ont déjà bénéficié de ce dispositif.

La Commune de Peumerit-Quintin a engagé des travaux de rénovation thermique et électrique sur un bâtiment communal dévolu aux associations. Lors des travaux, l'isolation phonique n'a pas été examinée. La salle est inutilisable à ce jour.

La Commune de Peumerit-Quintin s'est engagée à intégrer des spécifications permettant l'usage de cet équipement à des fins musicales et chorégraphiques.

Les coûts induits par cette décision se chiffrent ainsi :

- La mise en place de matériaux acoustiques spécifiques dans la salle pour un montant de 3 261 € HT.

Au vu de ces dépenses, par application de la délibération du 5 novembre 2002 précitée, la Présidente propose d'allouer à la Commune de Peumerit-Quintin, les subventions prévues, soit 50% des coûts engagés pour adapter le projet à des fins chorégraphiques, musicales et théâtrales soit 1 630,50 €.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de de 1 630,50 € à la Commune de Peumerit-Quintin, dans le cadre de l'adaptation de la Salle des associations à des fins chorégraphiques, musicales et théâtrales correspondant à 50% d'une dépense réalisée de 3 261 € HT pour adapter la salle aux usages prévus par le dispositif.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 73.2024 Attribution d’une subvention à la Commune de Lescouët-Gouarec au titre de l’adaptation du Tiers-lieu Maison bleue – Nénuphare

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE, Président de séance

La Présidente rappelle que, le 5 novembre 2002, le Conseil Communautaire a fixé les modalités d'intervention en faveur des communes qui aménagent des locaux en vue de leur utilisation à des fins musicales ou chorégraphiques.

Elles revêtent deux formes :

- le subventionnement à hauteur de 80% des études acoustiques préalables à l'amélioration phonique des locaux dans la limite d'une dépense subventionnable de 5000 € HT.
- La prise en charge à hauteur de 50% des coûts supplémentaires liés aux travaux s'inscrivant dans la démarche prescrite par la CCKB, dans la limite d'une dépense subventionnable de 50 000 € HT.

Les communes de Paule, Peumerit-Quintin, Plounévez-Quintin, Kergrist-Moëlou, Rostrenen, Trébrivan, Treffrin, Lanrivain et Saint-Gilles-Pligeaux ont déjà bénéficié de ce dispositif.

La Commune de Lescouët-Gouarec a engagé des travaux de rénovation sur le tiers-lieu Maison bleue – Nénuphare. Lors des travaux, l'isolation phonique n'a pas été examinée.

La Commune de Lescouët-Gouarec s'est engagée à intégrer des spécifications permettant l'usage de cet équipement à des fins musicales et chorégraphiques.

Les coûts induits par cette décision se chiffrent ainsi :

- La mise en place de matériaux acoustiques spécifiques dans la salle pour un montant de 2 068,80 € HT.

Au vu de ces dépenses, par application de la délibération du 5 novembre 2002 précitée, la Présidente propose d'allouer à la Commune de Lescouët-Gouarec, les subventions prévues, soit 50% des coûts engagés pour adapter le projet à des fins chorégraphiques, musicales et théâtrales soit 1 034,40 €.

Le Conseil Communautaire,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention totale de de 1 034,40 € à la Commune de Peumerit-Quintin, dans le cadre de l'adaptation de la Salle des associations à des fins chorégraphiques, musicales et théâtrales correspondant à 50% d'une dépense réalisée de 2 068,80 € HT pour adapter la salle aux usages prévus par le dispositif.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 74.2024 Aide aux investissements immobiliers et matériels d’entreprises

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente rappelle que la CCKB porte des dispositifs d’aides destinées notamment aux entreprises industrielles, aux exploitations agricoles, aux artisans, aux commerçants, aux activités de services et aux professions libérales qui s’appliquent sur le territoire communautaire suite à diverses délibérations votées par le Conseil Communautaire.

Aujourd'hui, il est soumis au Conseil Communautaire les dossiers suivants :

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements matériels - Gouarec**

Monsieur Gwen LE GRATIET a créé en juillet 2022 une activité libérale de pédicure-podologie en entreprise individuelle, dont le siège est situé sur la commune de Bon-Repos-sur-Blavet.

En 2024, M. LE GRATIET va développer son activité sur la commune de Gouarec, dans les locaux aménagés et loués par la commune. Il sera présent 3 jours par semaine sur la commune et 2 jours avec des confrères sur les communes de Plouguenast et de Pontivy.

Afin de permettre le développement de l'activité à Gouarec, M. LE GRATIET souhaite réaliser des investissements matériels (matériels professionnels de pédicure-podologie).

Dans ce cadre, M. LE GRATIET a sollicité la CCKB par demande en ligne en date du 11 décembre 2023 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 20 124,27 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 6 037,28 € (soit 30% des investissements éligibles HT). S'agissant d'une activité libérale, la Région Bretagne ne participera pas au financement de la subvention. Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat à compter du 1^{er} juillet 2023

La Présidente informe que le service Développement Economique et la commission Economie – Développement du Territoire de la CCKB ont émis un avis favorable à ce dossier.

- **PASS Commerce et Artisanat : Investissements immobiliers – Rostrenen**

Monsieur Christophe JEGOU a créé en avril 2019 en entreprise individuelle une activité de ramonage sous l'enseigne « *RAMONEUR DU KREIZ BREIZH* », dont le siège est situé sur la commune de Kergrist-Moëlou.

Depuis 2023, M. JEGOU développe son activité sur la commune de Rostrenen via la vente de pellet ainsi que la vente et l'installation de poêles à bois et pellets, suite à l'acquisition d'un local d'activités situé route de Kergrist-Moëlou.

Afin de permettre le développement de l'activité à Rostrenen, M. JEGOU souhaite réaliser des investissements immobiliers (travaux d'électricité, de plomberie et de menuiseries extérieures).

Dans ce cadre, M. JEGOU a sollicité la CCKB par courrier en date du 9 mars 2023 en vue de l'attribution d'une subvention au titre du PASS Commerce et Artisanat.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 33 128,75 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 7 500 € (soit 30% des investissements éligibles HT plafonnés à 25 000 € HT), dont 50% financée par la Région Bretagne.

Il est précisé que cette demande s'intègre dans les modalités d'application du dispositif PASS Commerce et Artisanat d'avant le 1^{er} juillet 2023

La Présidente informe que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Régionale de Bretagne a émis un avis favorable à ce dossier.

- Aide à l'immobilier d'entreprises – Maël-Carhaix

Messieurs Julien et Pascal BOURNOT sont cogérants de la société à responsabilité limitée dénommée « MAEL AMBULANCE » dont le siège est situé sur la commune de Maël-Carhaix. La société dispose d'un établissement secondaire sur la commune de Carhaix. Elle est en activité depuis 40 ans, est spécialisée dans le transport sanitaire et les soins d'urgence, et emploie 23 salariés.

En 2024, la société souhaite réaliser une extension de ses locaux à Maël-Carhaix dans le cadre d'un réaménagement global du site et d'un projet d'électrification des véhicules de la société. Dans ce cadre, M. Pascal BOURNOT a sollicité la CCKB par courrier en date du 11 mars 2024 en vue de l'attribution d'une subvention au titre de l'Aide à l'immobilier d'entreprises de la CCKB.

Le montant des investissements éligibles est estimé à 39 289,30 € HT. L'intervention financière s'établirait à hauteur de 7 853,86 € (soit 20% des investissements éligibles).

La Présidente informe que le service Développement Economique et la commission Economie – Développement du Territoire de la CCKB ont émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 6 037,28 € à Monsieur Gwen LE GRATIET, gérant de l'entreprise individuelle éponyme, située à Gouarec, pour des investissements matériels, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Gwen LE GRATIET la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 7 500 € à Monsieur Christophe JEGOU, gérant de l'entreprise individuelle éponyme, située à Kergrist-Moëlou dans le cadre d'un projet de développement à Rostrenen, au titre du PASS Commerce et Artisanat ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Monsieur Christophe JEGOU la convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximal de 7 853,86 € à Messieurs Julien et Pascal BOURNOT, gérants de la société à responsabilité limitée dénommée « MAËL AMBULANCE » située à Maël-Carhaix, pour des investissements immobiliers, au titre du dispositif d'Aide à l'immobilier d'entreprises de la CCKB ;
- D'autoriser la Présidente à signer avec Messieurs Julien et Pascal BOURNOT convention jointe en annexe, indiquant les modalités d'attribution de la subvention.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 75.2024 Signature d’une convention de partenariat et attribution d’une subvention à Innôzh Technopole

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente informe le Conseil Communautaire que l’association Innôzh, par courriel en date du 21 décembre 2023, a sollicité la CCKB en vue de la signature d’une convention de

partenariat et l'attribution d'une subvention pour la réalisation d'actions spécifiques sur le territoire communautaire.

L'association Innôzh, dénommée « *Zoopôle Développement* » jusqu'en 2022, présente 4 activités :

- La Technopole ;
- Les composites ;
- La formation ;
- La santé et les productions animales.

L'association est ainsi labellisée Technopole depuis 1995, et a exercé les missions liées principalement sur le secteur briochin jusqu'en 2017, date à laquelle la Région Bretagne a renforcé de manière importante l'ensemble des technopoles bretonnes en demandant également que l'ensemble des territoires bretons soient couverts par les services d'une technopole.

Les missions d'Innôzh Technopole, de mêmes que des 6 autres technopoles bretonnes, sont les suivantes :

- La sensibilisation à la création d'entreprises innovantes auprès d'étudiants, de chercheurs et autres publics ;
- L'accompagnement des jeunes entreprises innovantes « start-ups » (mission régionale historique) ;
- L'accompagnement du développement des entreprises innovantes comprenant le soutien au montage de projets collaboratifs des pôles de compétitivité ;
- L'accompagnement des entreprises innovantes vers les projets européens.

Dans ce cadre, plusieurs actions sont mises en œuvre :

- L'accompagnement individuel ;
- Le salon Grand Ouest Innovation ;
- Les Ateliers de la Technopole ;
- L'incubateur « *YESTOUCÁN* » ;
- French Tech Tremplin ;
- French Tech Baie de Saint-Brieuc ;
- La recherche d'investisseurs ;
- La veille sur les programmes d'accompagnements collectifs, AMI, AAP... ;
- La sensibilisation des étudiants à la création d'entreprises innovantes ;
- La participation au SPACE ;
- « *PARCOURS* ».

Innôzh Technopole participe également aux réunions SPAE coorganisées par la CCKB et la Région Bretagne.

Au-delà de ces missions, cofinancées en partie par la Région Bretagne et accessibles à toutes les entreprises ou porteurs de projet de la CCKB, Innôzh Technopole propose le développement d'actions plus spécifiques au territoire, dans le cadre d'une convention de partenariat, et avec un financement annuel par la CCKB.

Ainsi, Innôzh Technopole propose de nouer des échanges plus réguliers avec des acteurs du territoire tels que l'AICB, Ti Numérik ou l'ADESK pour favoriser l'émergence et le développement de projets innovants.

L'association propose également de réaliser de la prospection d'entreprises sur le territoire afin d'identifier celles souhaitant développer, ou développant déjà, des projets innovants. Elle propose par ailleurs l'organisation de rendez-vous collectifs pour promouvoir l'innovation, avec deux ateliers sous forme de petits déjeunés ou after-work par an (un premier atelier est programmé le 11 avril 2024).

Au-delà, Innôzh Technopole peut orienter les entreprises vers ses autres activités, et se propose d'accompagner la CCKB sur les projets communautaires tels que la plateforme logistique alimentaire, la gestion de la ressource en eau, le bien-être animal ou le développement d'une filière bois-énergie.

Dans ce cadre, et pour mener à bien ces différentes missions complémentaires au socle régional sur le territoire, l'association sollicite l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'année 2024. Ce montant correspond à 11 jours de travail équipe, soit le chargé de mission référent du territoire avec le soutien de l'équipe pour la gestion du réseau, la préparation des événements et la communication, poste environné des charges de structure de 17%.

La Présidente informe que la commission Economie – Développement du Territoire de la CCKB émis un avis favorable à cette demande.

Considérant :

- L'avis de la commission ;
- Les actions déjà réalisées sur le territoire par l'association ;
- La volonté de l'association de développer sa présence sur le territoire ;
- L'intérêt pour les porteurs de projet et entreprises du territoire de bénéficier d'un accompagnement particulier en matière d'innovation ;

La Présidente propose au Conseil Communautaire d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Innôzh au titre de l'année 2024 et de l'autoriser à signer une convention de partenariat avec l'association.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- D'autoriser la Présidente à signer une convention de partenariat avec l'association Innôzh
- D'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Innôzh au titre de l'exercice 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 76.2024 Attribution d’une subvention à l’association BGE22

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente rappelle que la CCKB accompagne financièrement les missions d’accueil, de soutien et d’appui au développement et de formation des entrepreneurs conduites par l’association BGE 22 depuis 2018.

L'aide allouée au titre de l'année 2023 avait été fixée à 2 000 € et il avait été précisé que, dans l'hypothèse de futures demandes, la CCKB se positionnerait sur la présentation du rapport d'activités de l'association BGE 22 ainsi que sur l'appréciation de la commission compétente.

L'association BGE 22, par courrier en date du 28 décembre 2023, a sollicité l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € par la CCKB au titre de l'année 2024 dans le cadre de son intervention sur le territoire.

Sur le territoire de la CCKB, l'association BGE 22 a connu en 2023 une activité en croissance par rapport à l'année 2022, avec l'organisation d'une permanence une fois par semaine.

Au titre de l'année 2023, l'association a fait part des informations suivantes concernant son activité sur le territoire de la CCKB :

	2023	2022	2021
Nombre de personnes sensibilisées	10	9	6
Nombre de personnes accompagnées en émergence	23	21	17
Nombre de futurs entrepreneurs accompagnés et / ou formés en amont de la création	18	18	16
Nombre d'entrepreneurs appuyés dans leur développement	11	9	7
Nombre d'entreprises créées ou reprises / nombre d'emploi créés	7/ 8	6 / 6	3 / 3

Les perspectives pour l'année 2024 consistent essentiellement à la poursuite du niveau de présence sur le territoire de la CCKB. L'association précise dans sa demande que son activité, à l'échelle des Côtes d'Armor comme de la CCKB, continue de croître, expliquant en partie la sollicitation de l'attribution d'une subvention supérieure aux années précédente.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire et d'attribuer à l'association une subvention d'un montant de 2 000 € - et non de 3 000 € tel que sollicité.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association BGE 22 au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 77.2024 Attribution d’une subvention à l’association Entreprendre Au Féminin Bretagne

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente rappelle que la CCKB accompagne financièrement les missions d’accompagnement des parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes, d’animation socio-économique des territoires, de mise en réseau des femmes entrepreneures, et de

sensibilisation à l'entrepreneuriat féminin et à l'égalité femmes / hommes conduites par l'association EAFB depuis 2018.

L'aide allouée au titre de l'année 2023 avait été fixée à 500 €, en raison d'une activité relativement faible de l'association sur le territoire de la CCKB, et il avait été précisé que, dans l'hypothèse de futures demandes, la CCKB se positionnerait sur la présentation du rapport d'activités de l'association Entreprendre au Féminin Bretagne ainsi que sur l'appréciation de la commission compétente.

L'association Entreprendre Au Féminin Bretagne, par courrier en date du 18 décembre 2023, a sollicité, pour l'année 2024, le renouvellement du soutien financier apporté par la CCKB à l'association en 2023.

Au titre de l'année 2023, l'association a fait part des informations suivantes concernant son activité sur le territoire de la CCKB :

	2022		2021		2020	
	Côtes d'Armor	CCKB	Côtes d'Armor	CCKB	Côtes d'Armor	CCKB
Nombre de participantes issues du territoire	145	5	125	7	125	7
Nombre de femmes ayant bénéficié des activités du réseau					-	8
Nombre de femmes ayant bénéficié d'un accompagnement individuel	44	1	48	1	73	4
Nombre de femmes en formation	27	3	23	1	24	1
Nombre d'évènements sur le territoire en présentiel	32	2 (annulés faute de participantes)	37	1 (annulé faute de participantes)	3 (présentiel) 17 (distanciel)	1
Nombre d'évènements accessibles en ligne	89	89	93	93	163	163

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire et d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 500 € à l'association Entreprendre Au Féminin Bretagne (EAFB) au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 78.2024 Signature d’une convention de partenariat et attribution d’une subvention à l’association des magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB, par délibération en date du 25 mai 2023, avait décidé de poursuivre le partenariat avec l’association des Magistrats du

Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc et de verser à cette dernière, dans le cadre d'une convention de partenariat, une subvention d'un montant de 1 000 €.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que, par courrier en date du 23 novembre 2022, Monsieur Gilles HENRIO, Président de l'association des Magistrats Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc et dudit tribunal, a sollicité la CCKB pour le renouvellement du partenariat et l'attribution d'une subvention de 1 000 € au titre de l'année 2024.

L'association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc est composée de 22 juges bénévoles qui accompagnent les chefs d'entreprise en difficulté et qui ont pour objectifs :

- De maintenir l'activité d'une filière ou celle du dernier commerce rural, en accompagnant le chef d'entreprise dans la gestion de sa difficulté et étant vigilant sur le respect des pratiques commerciales afin qu'elles ne faussent pas la concurrence ;
- De sauvegarder l'emploi en mettant en place des outils de droit permettant d'aider l'entreprise dans sa faculté de retournement ;
- De défendre les créanciers en ayant un œil sur l'évolution des passifs et le respect des plans ;
- De faire respecter le droit des contrats et l'application des codes qui permettent de rendre la justice ;
- D'accompagner le dirigeant fragilisé par une participation active au réseau APESA

La mise en œuvre d'un partenariat entre la CCKB et l'association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc en 2023 a permis à la CCKB de disposer régulièrement d'informations précises quant à la santé des entreprises du territoire.

Dans le cadre du renouvellement de ce partenariat, il est proposé :

- La mise en place d'un entretien quadrimestriel entre la CCKB et le Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc afin d'apprécier la situation économique du territoire,
- Un accompagnement des secteurs en difficulté ;
- Le développement d'une pédagogie sur les moyens à disposition par le droit pour appréhender la crise économique due à la COVID-19 et celle liée à la guerre en Ukraine ;
- La mise en œuvre d'actions de prévention et de formation auprès des chefs d'entreprises de la CCKB.

En contrepartie de la poursuite de la mise en œuvre de ces actions, Monsieur HENRIO sollicite, au titre de l'année 2024 une subvention d'un montant de 1 000 € au profit de l'association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc, visant à financer les frais matériels (déplacements, formation et fournitures diverses) inhérente à la réalisation de ces missions.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à cette demande et, au regard de l'importance des missions des juges du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc en faveur de la sauvegarde des entreprises du territoire et de l'accompagnement de leurs dirigeants, propose de l'autoriser à signer une convention de partenariat et d'attribuer une subvention d'un montant de

1 000 €, au titre de l'année 2024, à l'association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Jean-Yves PHILIPPE et Jérôme LEJART précisent que ces magistrats sont des bénévoles.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association des Magistrats du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 79.2024 Attribution d’une subvention à l’association Tous Vers l’Emploi

Présentation par Jérôme LEJART

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB accompagne financièrement l’association Tous Vers l’Emploi dans l’objectif d’une candidature à l’expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD) depuis 2017, et que par délibération en date du 20 octobre 2022, le Conseil Communautaire de la CCKB avait décidé d’attribuer une

subvention d'un montant de 10 000 € en faveur de l'ingénierie TZCLD portée par l'association au titre de l'année 2023.

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que l'association Tous Vers l'Emploi a été créée en 2017 avec pour objectif de porter une candidature à l'expérimentation Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée et permettre sa réalisation sur quatre communes de la CCKB (Lescouët-Gouarec, Plélauff, Plouguernevel et Rostrenen) et quatre communes de Roi Morvan Communauté (Guémené-sur-Scorff, Langoëlan, Locmalo et Ploërdut). Elle rappelle également que le territoire a été habilité TZCLD par le Ministère du Travail le 20 décembre 2021 et que la première Entreprise à But d'Emploi, l'EBECOB, a été créée en avril 2022 et a procédé aux 1^{ers} recrutements en CDI de personnes durablement privées d'emploi, avec un effectif de 24 CDI à fin 2022.

Par courrier en date du 7 février 2024, Madame Marylène ALLENO, Co-Présidente de l'association Tous Vers l'Emploi, a sollicité la CCKB pour l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association. Une demande similaire a été formulée auprès de Roi Morvan Communauté.

Madame ALLENO précise par ailleurs le bilan de l'exercice 2023 et les perspectives pour l'exercice 2024.

Ainsi, sur l'exercice 2023, l'association a poursuivi l'ingénierie TZCLD et l'EBECOB a embauché un total de 39 personnes en CDI, à temps choisi et rémunérées sur la base du SMIC. En 2023, l'ingénierie a permis d'identifier, sur les 8 communes concernées, 31 nouvelles personnes privées durablement d'emploi (PPDE) et les mettre en contact avec les divers acteurs de l'emploi du territoire ou l'EBECOB (si aucune solution satisfaisante d'emploi n'a été trouvée par ailleurs).

Une nouvelle phase de la stratégie d'exhaustivité a également été mise en place en 2023 permettant d'aller à la rencontre des publics éloignés de l'emploi. De fait, 25 personnes ont bénéficié des journées de formation et d'intégration à l'EBECOB ou à des structures extérieures via 6 parcours d'intégration répartis sur l'année, dont 18 personnes ont été embauchées par l'EBECOB.

9 ateliers et animations ont par ailleurs été organisés sur l'année, moments animés par ou pour les PPDE volontaires. De plus, 91 entretiens individuels ont été réalisés.

Concernant spécifiquement le territoire de la CCKB, 23 personnes ont été embauchées (sur 33) et 12 personnes ont été identifiées (sur 31).

Mme ALLENO précise ainsi que la demande de subvention auprès de la CCKB a vocation à financer l'équipe-projet chargée de l'ingénierie du projet TZCLD, celle-ci étant requise par la loi mais son financement n'étant pas prévu par celle-ci. L'EBE est quant à elle en partie financée par la loi d'expérimentation TZCLD, les besoins en financement restant étant financés en facturant les prestations réalisées ou via le fruit de ses activités propres.

En 2024, Madame ALLENO précise que l'ingénierie se poursuivra, et que l'association souhaite mettre en place de nouvelles commissions et augmenter la visibilité des actions via des événements, ateliers, etc.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la commission Economie – Développement du Territoire a émis un avis favorable à cette demande et propose d’attribuer une subvention d’un montant de 10 000 € à l’association Tous Vers l’Emploi au titre de l’année 2023.

Eléonore KOGLER précise qu’elle a pu rencontrer, pour la commune de Glomel, l’EBECOB, et confirme le travail important réalisé par cette association et qu’il serait pertinent de faire connaître auprès de l’ensemble des communes les actions portées par cette association.

Guillaume ROBIC précise que ces deux structures « Tous vers l’emploi » et EBECOB sont indépendantes mais complémentaires, « Tous vers l’emploi » porte l’ingénierie pour identifier les personnes privées d’emploi, et qui peuvent potentiellement rentrer dans l’EBECOB. « Tous vers l’emploi » fait aussi un travail de formation d’accompagnement individuel qui peut mener à autre chose et notamment un retour à l’emploi classique ou dans l’insertion.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l’unanimité,

- D’attribuer une subvention d’un montant de 10 000 € au titre de l’exercice 2024 à l’association Tous Vers l’Emploi.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 80.2024 Projet de hub alimentaire – Entrée de la CCKB au consortium LIT OUESTEREL et signature d’une convention de reversement de subvention

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que, par délibération en date du 22 février 2024, il a été décidé le lancement par la CCKB d’une étude d’opportunité et de faisabilité d’un hub alimentaire (plateforme logistique alimentaire) à l’échelle du territoire intercommunal et

de la sollicité de cofinancements notamment auprès du programme « *Territoire d'Innovation* » (TI) Laboratoire d'Innovation Territorial Ouest Territoire d'Élevage (LIT OUESTEREL).

La Présidente fait part au Conseil Communautaire que, par courriel en date du 12 mars dernier, la CCKB a été informée par l'INRAE, Coordinateur du projet LIT OUESTEREL, que le comité de suivi du projet Territoires d'Innovation LIT OUESTEREL avait levé les réserves et validé l'entrée de l'opération « *hub alimentaire* » portée par la CCKB. Le coordinateur a précisé que cette validation portait dans un premier temps sur la première partie de l'opération correspondant à l'étude d'opportunité, soit l'attribution d'une subvention France 2030 TI d'un montant maximal de 12 000 €, soit un taux d'aide sur dépenses de 30%.

L'INRAE a informé en parallèle la CCKB de la nécessité, pour que soit procédé au versement de la subvention, d'une entrée de la collectivité au consortium du projet LIT OUESTEREL en tant que membre dudit consortium.

Il a été précisé que si la CCKB est déjà membre de l'association LIT OUESTEREL, elle n'est pas membre de son consortium qui regroupe les partenaires subventionnés par France 2030. Cette entrée au consortium n'implique aucun frais d'adhésion, et les membres du consortium se sont déjà positionnés en mars dernier en faveur de l'entrée de la CCKB audit consortium.

Afin de permettre le versement de la subvention susmentionnées à la CCKB, et en complément de l'entrée de la CCKB au consortium, il est également nécessaire qu'une convention de reversement, dont un exemplaire se trouve ci-annexé, soit signée.

La Présidente informe que la commission Economie – Développement du Territoire de la CCKB a émis un avis favorable à ce dossier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- L'entrée de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh au projet TI - LIT OUESTEREL dans le cadre de son opération d'étude de faisabilité d'un hub alimentaire – plateforme logistique alimentaire – faisant l'objet d'un soutien de France 2030 via la Caisse des Dépôts et Consignation et d'autoriser la Présidente à signer tous documents ou actes nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- D'autoriser la Présidente à signer la convention de reversement avec INRAE, dont un exemplaire se trouve ci-annexé, permettant le versement à la CCKB de la subvention obtenue au titre du projet de hub alimentaire – plateforme logistique alimentaire.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 81.2024 Aide aux jeunes agriculteurs installés sur le territoire de la CCKB en 2023

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle que par délibération en date du 19 décembre 2013, modifiée par délibérations en date des 27 février 2014, 7 juillet 2022 et 25 mai 2023, le Conseil

Communautaire a décidé de mettre en place un dispositif d'aide à l'installation des Jeunes Agriculteurs sur le territoire de la CCKB.

Le montant de l'aide déterminée est de 2 000 € par installation.

Elle rappelle également que l'assemblée délibérante l'a autorisée à signer une convention avec le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, en charge de l'instruction des dossiers. Cette convention prévoit notamment le versement d'une participation financière par la CCKB à la chambre consulaire correspondant à 2% du total de subvention versé avec un montant minimal de 250 €.

Aujourd'hui, la Présidente informe le Conseil Communautaire que la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne a adressé à la CCKB, pour l'année 2022, la liste des bénéficiaires de l'aide en question.

Treize Jeunes Agriculteurs dont les dossiers sont réputés complets par la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne se sont installés sur le territoire en 2023 :

NOM	Prénom	Structure	Commune	Production	Système
BOCO	Charlotte	EI	PLOUGUERNEVEL	Maraichage	Circuit court Agriculture Biologique
BOULEAU	David	EARL FERME DE KERMOËL	PLOUGUERNEVEL	Bovin lait	Circuit court Agriculture Biologique
CARVELLO	Géraldine	EI	MELLIONNEC	Pépinière - horticulture (plantes, fleurs, ...)	Circuit court Agriculture Biologique
GAND	Maxence	EI LA FERME DU SEQUOIA	PAULE	Maraichage	Circuit court Agriculture Biologique
GUERVENO	Erwan	GAEC DE PERRAN	PLOUNEVEZ QUINTIN	Bovin lait	Filière longue
JOUAN	Théo	GAEC LA VALLE DU PLESSIS	MAEL CARHAIX	Bovin lait	Filière longue
LE BORGNE	Nicolas	GAEC DE KOST AR MINEZ	PAULE	Bovin lait	Filière longue
L'HOPITAL	Ludovic	EI	PLELAUFF	Bovin lait	Filière longue
MELIN	David	EARL MELIN	CANIHUEL	Bovin lait	Filière longue
NUTTENS	Antoon	GAEC SAINT HYPPOLYTE	PLOUNEVEZ QUINTIN	Bovin lait	Filière longue
PERCHOC	Hélène	EI	LANRIVAIN	Gavage et pré gavage	Filière longue
POUSSIN	Mathilde	GAEC TERRE ET MOUSSE	TREMARGAT	Maraichage	Circuit court

					Agriculture Biologique
SIDANER	David	EI	MAEL CARHAIX	Bovin lait	Filière longue Agriculture Biologique

Christelle GUILLERM estime pour sa part que l'aide de 2 000 € est modique.

Jean-Yves PHILIPPE, sans remettre en cause ce jugement, estime qu'il s'agit ici de donner un coup de pouce au montage des dossiers, et fait part du fait que les bénéficiaires se montrent toutefois satisfaits que la collectivité les prenne en considération.

Eléonore indique que le montant accordé pourra être rediscuté en commission

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

Décide, à trente-deux (32) voix pour et une abstention

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à chacun des bénéficiaires précités ;
- De verser une participation financière liée à l'ingénierie à la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne correspondant à 2% du total de subvention versé, soit un montant de 520 € ;
- D'autoriser la Présidente à signer tout acte ou document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 82.2024 Versement d’une subvention à l’Association des Paysans Producteurs de Gwell

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB et l’Association des Paysans Producteurs de Gwell (APPG) ont signé le 1^{er} juin 2023 une convention pluriannuelle

d'objectifs et de moyens pour la période 2022-2025, application d'une délibération en date du 7 juillet 2022.

L'APPG porte le projet d'obtention d'une AOP laitière et organise des actions de promotion du Gwell et de l'installation agricole en races laitières locales.

Au titre de l'année 2024, la convention prévoit le versement à l'association d'une subvention de 2 000 €.

En contrepartie, l'association s'engage à poursuivre ses propres objectifs ainsi que les actions mises en œuvre sur le territoire, et notamment, pour la période 2022-2025 :

- Présentation et dégustation de Gwell ;
- Présentation de la démarche d'obtention d'une AOP ;
- Présentation des spécificités des races locales, de l'importance de leur préservation et de l'intérêt de la fabrication de Gwell et autres produits laitiers pour les projets d'installations agricoles.

Le Gwell est un produit laitier fermenté issu de la tradition culinaire bretonne, élaboré à partir de lait de races bovines bretonnes (Bretonne Pie Noir, Froment du Léon, Armoricaine et Nantaise) et d'un ferment naturel indigène. Ce produit patrimonial de grande qualité est produit dans les 4 départements bretons et celui de Loire Atlantique, et s'accompagne d'une démarche ancrée dans des circuits courts.

Ce produit est très ancien mais a été redécouvert seulement au début des années 1990, et l'appellation a été déposée en 1993.

Ce projet d'obtention d'une AOP est porté par l'Association des Paysans Producteurs de Gwell (APPG), créée spécifiquement dans cet objectif en 2019. Le projet « *Vers un signe officiel de qualité pour le Gwell* » a été entamé en 2019 et se poursuit avec l'appui financier des Régions Bretagne et Pays de la Loire, et des départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire Atlantique. Une demande de financement est également en cours auprès de Nantes Métropole et de Rennes Métropole.

Actuellement, le département des Côtes d'Armor accueille 4 producteurs de Gwell, dont Le Buis Sonnant à Plouguernevel, et la dynamique est forte puisque 4 porteurs de projet s'engagent également dans la production de ce produit dont 1 sur la CCKB.

Ce projet, et l'AOP qui en découlera, contribuent à valoriser un modèle agricole en adéquation avec les principes d'agroécologie. Aussi, il permet la création de valeur ajoutée et d'emplois.

La Présidente informe le Conseil Communautaire que l'association, par courrier en date du 20 mars 2024, a sollicité l'octroi de la subvention pour l'année 2024.

La Présidente informe qu'en 2023, l'association a réalisé les actions suivantes :

- Poursuite de la dynamique associative autour du projet d'AOP ;
- Rédaction d'une 1^{ère} version stabilisée de cahier des charges avec visite de l'ensemble des fermes par les référents INAO ;
- Formation à l'utilisation du Gwell en transformation fromagère et utilisation du Gwell en cuisine ;
- Rédaction du document de contrôlabilité et expertise Certipaq ;
- Campagne de communication pour les 30 ans de la marque ;
- Rencontre de filières de production sous SIQO (Signes officiels de la Qualité et de l'Origine) ;

- Création d'une identité graphique.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire et d'attribuer à l'Association des Paysans Producteurs de Gwell, dans le cadre de la convention pluriannuelle susmentionnée, une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l'unanimité,

- De confirmer les termes de la convention d'objectifs et de moyens entre la CCKB et l'Association des Paysans Producteurs de Gwell (APPG) et de verser à cette dernière une subvention de 2 000 € au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 83.2024 Versement d’une subvention de 8 000 € à l’association Agriculture Paysanne 22

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB et l’association Agriculture Paysanne 22 ont signé en 2023 une convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens pour la

période 2023 – 2026, en application d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 novembre 2023.

Au titre de l'année 2024, la convention prévoit le versement à l'association d'une subvention de 8 000 €.

En contrepartie, l'association s'engage à poursuivre les actions mises en œuvre sur le territoire, et notamment, pour la période 2023-2026 :

- L'organisation de 10 permanences par an, chaque premier mardi du mois, à la cité administrative de Rostrenen (soit environ une fois par mois) ;
- L'organisation d'une permanence par an spécialement réservée aux futurs cédants ;
- L'organisation de formations à l'échelle des Côtes d'Armor, auxquelles participe un nombre non négligeable de porteurs de projet issus du territoire de la CCKB ou souhaitant s'installer sur celui-ci ;
- Un à deux café-paysans par an sur diverses thématiques en lien avec l'agriculture du territoire, les enjeux identifiés ou les sujets qui permettront des synergies locales
- Un rallye-transmission qui permettra, sur une journée, des visites collectives de fermes en recherche de repreneurs

La Présidente informe le Conseil Communautaire que l'association, par courrier en date du 26 février 2024, a sollicité l'octroi de la subvention pour l'année 2024.

La Présidente informe qu'en 2023, l'association Agriculture Paysanne 22 a notamment :

- Réalisé 20 rendez-vous lors des permanences mensuelles sur la CCKB : 12 pour des accompagnements à l'installation, 6 pour des accompagnements à la transmission et 2 pour des rencontres avec des élus de la CCKB ;
- Organisé un après midi « rencontre entre porteurs de projets et jeunes installés du Kreiz Breizh » qui a rassemblé 15 personnes (porteurs de projets, paysans installés, paysan retraité, techniciens CCKB et permis la mise en lien, le recueil des besoins et l'information des organismes pouvant y répondre ;
- Organisé un café Transmission-Reprise sur le thème de l'évolution des fermes, dans le cadre du mois de l'installation. Cette soirée a réuni 24 participants le 22 novembre.

Par ailleurs, la Présidente informe que l'association a accueilli au total, en 2023 et à l'échelle des Côtes d'Armor, 176 porteurs de projet, dont 12 souhaitant s'installer sur la CCKB. Ils ont pu bénéficier d'accueils collectifs à Saint-Brieuc, de rendez-vous individuels à Rostrenen, de rendez-vous projet dans le cadre du PPP, du dispositif « *De l'idée au projet* » ou du stage « *Paysan Créatif* » de la CIAP.

La Présidente propose de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire qui, eu égard, à la fois, à la qualité des actions conduites, mais aussi du degré réel d'implication de l'association Agriculture Paysanne 22 sur la CCKB, propose au Conseil Communautaire de confirmer l'application de la convention susmentionnée, soit le versement d'une subvention à hauteur de 8 000 €.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être versée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Georges GALARDON s'abstient sur cette délibération.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré

Décide, à trente-deux (32) voix pour et une abstention

- De confirmer les termes de la convention d'objectifs et de moyen entre la CCKB et l'association Agriculture Paysanne 22 et d'attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 8 000 € au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 84.2024 Attribution d’une subvention de 5 000 € à l’association Solidarité Paysans Bretagne

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB accompagne financièrement les missions d’accompagnement des exploitants agricoles en difficulté et de lutte contre

l'exclusion et la précarité en milieu rural conduites par l'association Solidarité Paysans Bretagne depuis 2020.

L'association Solidarité Paysans Bretagne, par courrier en date du 11 décembre 2023, a sollicité l'attribution d'une subvention par la CCKB au titre de l'année 2024 dans le cadre de son intervention sur le territoire, à hauteur de 5 000 €.

L'association a présenté son bilan 2023 et les perspectives 2024 lors d'une réunion à la CCKB en mars 2024.

Au titre de l'année 2023, l'association a fait part des informations suivantes concernant son activité sur le territoire de la CCKB :

	2023	2022	2021
Nombre d'exploitations agricoles accompagnées	18 (15.5 % des Côtes d'Armor)	14 (12% des Côtes d'Armor)	14 (12% des Côtes d'Armor)
Exploitations nouvelles accompagnées	8	5	4
Nombre de personnes accompagnées	19 dont 13 hommes et 6 femmes	16, dont 12 hommes et 4 femmes	19, dont 14 hommes et 5 femmes
Enfants à charge	19	14	10
Emplois agricoles concernés (UTH)	23	26, dont 5 salariés	25, dont 6 salariés
Surface moyenne des exploitations agricoles (SAU en ha)	54	61	66
Typologie des exploitations	Biologique (8), transformation (2), vente directe (3)	Biologique (6), transformation (1), vente directe (3)	Biologique (3), vente directe (2)
Types de production	Bovins lait (3), bovins viande (3), cultures (1), volaille (1), fruits arboriculture (1), porc (2), autres (7)	Bovins lait (1), bovins viande (1), cultures (2), volaille (3), fleurs et horticulture (2), maraîchage (1), autres (4)	Bovins lait (2), bovins viande (3), cultures (2), volaille (2), porc (2), maraîchage (1), autres (3)
Causes des difficultés	Conjoncture économique (3), Investissement – financement (1), problèmes de santé (5), problème technique agricole (1), structure d'exploitation (2), gestion administrative (6)	Conjoncture économique (1), Investissement – financement (5), problèmes de santé (3), problème technique agricole (2), structure d'exploitation (1), gestion administrative (2)	Conjoncture économique (1), Investissement – financement (6), problèmes de santé (1), problème technique agricole (2), structure d'exploitation (1), gestion administrative (2)
Cessation d'activité	2	1	2

Les perspectives pour l'année 2024 consistent essentiellement à la prolongation du même niveau de présence sur le territoire.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire et d'attribuer à l'association Solidarité Paysans Bretagne soit une subvention d'un montant de 5 000 €.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de l'association, une subvention pourra être accordée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré
Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 5 000 € à l'association Solidarité Paysans Bretagne au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 85.2024 Versement d’une subvention de 2 500 € à la Fédération des Races de Bretagne

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente rappelle au Conseil Communautaire que la CCKB et la Fédération des Races de Bretagne ont signé le 13 juillet 2023 une convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens pour la période 2023 – 2024, en application d’une délibération en date du 29 juin 2023.

Créée en octobre 2011, la Fédération des Races de Bretagne regroupe dix associations de races locales bretonnes, toutes espèces d'élevage confondues, races rustiques ayant leur berceau en Bretagne ou Grand Ouest et considérées par le Code Rural comme « *menacées d'abandon pour l'agriculture* ». Ces races sont les suivantes : vache armoricaine, vache froment du Léon, vache bretonne pie noir, vache nantaise, chèvre des fossés, moutons des Pays de Bretagne, mouton de Belle-Île, porc blanc de l'Ouest et poulet coucou de Rennes. A ces associations de races s'ajoutent le Conservatoire de l'abeille noire d'Ouessant, le Parc Naturel Régional d'Armorique et l'Ecomusée du Pays de Rennes.

Les objectifs de la Fédération sont de fédérer les actions de promotion, de maintien du patrimoine génétique et de valorisation des animaux d'élevage appartenant aux races bretonnes. La Fédération met en particulier l'accent sur la professionnalisation de l'élevage de races bretonnes, avec des résultats probants en matière de sauvegarde génétique des différentes races, avec pour conséquence une augmentation globale des cheptels, en particulier depuis 2013.

La principale difficulté rencontrée par les éleveurs de races locales ou les porteurs de projet est l'absence de références adaptées, impliquant une frilosité des banques et des organismes du parcours à l'installation jugeant ces races « *trop peu rentables* ». Toutefois, les élevages en races locales permettent généralement une bonne rentabilité des exploitations, sur des surfaces relativement faibles, grâce à une bonne adaptation des races aux spécificités des territoires et à une demande en produits transformés supérieure à l'offre. Ces races offrent ainsi des perspectives attrayantes dans un contexte de relocalisation d'une alimentation de qualité et d'une agriculture appliquant les principes de l'agro-écologie, par une transformation de la production et une commercialisation en circuits courts.

Par ailleurs, en 2016, des financements ont permis l'emploi d'une seconde chargée de mission qui a participé à l'accompagnement à la montée en technicité des éleveurs avec le développement de références technico-économiques et environnementales permettant de faciliter l'installation de nouveaux éleveurs de races bretonnes.

Pour accompagner cette dynamique et tenter de lever les freins au développement des races locales, la Fédération agit par les actions suivantes :

- Appui au maintien du patrimoine génétique des races ;
- Actions de communication visant à augmenter la visibilité des races bretonnes ;
- Actions d'accompagnement de la professionnalisation ;
- Dynamisation des réseaux associatifs d'éleveurs ;
- Valorisation des produits des races bretonnes.

Au titre de l'année 2024, la convention prévoit le versement à l'association d'une subvention de 2 500 €.

En contrepartie, l'association s'engage à poursuivre les actions mises en œuvre sur le territoire et, notamment, pour la période 2023 – 2024 :

- Développement de la connaissance historique autour des races locales bretonnes : prêt de nos deux expositions historiques « la Bretonne Pie Noir, 200 ans d'histoire » et « l'histoire des races bretonnes » et une nouvelle exposition sur le Porc Blanc de

l'Ouest. Comme en 2022, la ville de Rostrenen a déjà bénéficié des deux premières expositions, l'idée serait de proposer l'exposition sur le Porc Blanc de l'Ouest à Rostrenen et les deux autres expositions sur une autre commune de la CCKB. Action prévue en 2023 et en 2024.

- Culture patrimoniale et valorisation économique des productions en races locales : stands de valorisation des produits des races locales issus du territoire pendant l'été. Explications patrimoniales et historiques sur ces races, renseignement sur les modes d'élevage, dégustation de produits traditionnels (Gwell, rillettes de Porc Blanc de l'Ouest, beurre de Froment du Léon...) etc. Action prévue en 2023 et en 2024.
- Atelier de travail autour de la spécificité des pratiques d'abattage, de découpe et de valorisation des races locales auprès du nouvel abattoir intercommunal, après accord de la CCKB (en 2023 ou 2024).
- Organisation d'une ou plusieurs formations techniques entre éleveurs : travail des spécificités des races locales et de leur adaptation à certaines pratiques spécifique : pâturage, sevrage, monotraite...
- Visite pour les porteurs de projets à Mellionnec en Octobre 2023, puis sur une autre commune en 2024
- Information aux éleveurs de races locales sur les MAEC du territoire en 2023 et en 2024
- Proposition aux élus et aux techniciens des collectivités la journée de formation sur l'éco-pâturage à Rennes en 2023. Si besoin, organisation d'une journée sur le territoire de la CCKB en 2024.

La Présidente informe qu'en 2023, la Fédération des Races de Bretagne a notamment réalisé les actions suivantes :

- Présentation de l'exposition sur le Porc blanc de l'Ouest au GAEC du Buis Sonnant,
- Réalisation d'une animation sur le marché de Rostrenen avec dégustation de produits,
- Organisation d'une formation à l'abattoir de Rostrenen avec des agriculteurs et des restaurateurs,
- Organisation d'une formation sur les relations humain/animal à Plouguernevel,
- Organisation d'une vingtaine de formations, hors territoire CCKB mais bénéficiant aux éleveurs locaux,
- Organisation d'une ferme ouverte pour les porteurs de projets à Mellionnec.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire, de confirmer l'application de la convention susmentionnée et de verser à l'association une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2024.

La Présidente précise que, dans l'hypothèse d'une future demande de la Fédération des Races de Bretagne, la subvention pourra être allouée sur présentation de résultats quantitatifs et qualitatifs quant aux actions réalisées sur le territoire de la CCKB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

De confirmer les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la CCKB et la Fédération des Races de Bretagne et attribuer à cette dernière une subvention d'un montant de 2 500 € au titre de l'année 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 86.2024 Attribution d’une subvention à la Société Départementale d’Agriculture des Côtes d’Armor

Présentation par Eléonore KOGLER

La Présidente informe le Conseil Communautaire que la Société Départementale de l’Agriculture des Côtes d’Armor (SDA 22) a, par courrier en date du 10 janvier 2024, sollicité la CCKB en vue de l’attribution d’une subvention de 10 000 € dans le cadre de l’organisation de la 3^{ème} édition du Salon de l’Agriculture des Côtes d’Armor en juin 2024.

Le Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor a pris la suite du salon Terralies organisé jusqu'en 2019 et duquel s'est désengagé la Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne, notamment pour des raisons financières.

En 2024, le salon sera organisé sur le site de l'hippodrome de Loudéac et comprendra diverses animations :

- Des concours bovins, ovins et équins ;
- Des animations axées autour de la gastronomie (démonstrations culinaires, dégustations et repas marché de producteurs) ;
- Des animations pédagogiques (animations et jeux autour de l'alimentation et de l'agriculture) ;
- Des activités culturelles (concert / théâtre / danse).

Le salon a pour objectifs de valoriser l'agriculture sur le territoire breton, et en particulier les Côtes d'Armor, de faire connaître les métiers de l'agriculture et faire découvrir la qualité des produits locaux.

En 2023, le salon, organisé au parc des expositions de Saint-Brieuc, a accueilli environ 10 000 participants dont des scolaires, des enfants accompagnés d'assistantes maternelles, des visiteurs professionnels et grand public, des éleveurs, 75 stands et exposants ainsi que 22 exposants sur le marché de producteurs.

6 élevages du territoire de la CCKB étaient présents et ont participé aux concours.

Pour l'édition 2024, le budget prévisionnel est estimé à 200 000 € HT environ, et l'ensemble des EPCI costarmoricains sont sollicités pour une participation financière à hauteur de 10 000 € (15 000 € pour Loudéac Communauté Bretagne Centre, territoire sur lequel est organisé l'évènement), la viabilité économique de l'évènement reposant de manière importante sur le concours desdits EPCI.

La Présidente propose au Conseil Communautaire de suivre l'avis de la commission Economie – Développement du Territoire et d'attribuer à la Société Départementale d'Agriculture des Côtes d'Armor (SDA22) une subvention d'un montant de 2 000 € - et non 10 000 € tel que sollicité – dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor 2024.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide, à l'unanimité,

- D'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à la Société Départementale de l'Agriculture des Côtes d'Armor (SDA22) dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Agriculture des Côtes d'Armor 2024.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
23	8

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaed – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Alain Gueguen, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 87.2024 Attribution d’un fonds de concours à la commune de Plouguernével pour la création d’équipements jeunesse

Présentation par Rollande LE BORGNE

La Présidente expose que la CCKB, lors de sa séance du 5 mars 2020, avait voté les modalités d’attribution de fonds de concours en faveur des communes pour des projets structurants dépassant le cadre communal et apportant une plus-value pour le territoire.

La Présidente rappelle les modalités d'attribution des fonds de concours, appliquées en fonction du montant de chaque projet en € HT :

	jusqu'à 50 000 €	de 50 à 100 000 €	de 100 à 200 000 €	au-delà
Taux	25%	20%	15%	Plafond à 30 000 €

La contribution de la CCKB s'inscrit dans le cadre du fonds de concours défini par la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 et en application des dispositions de l'article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités territoriales. Le texte législatif prévoit, en particulier, que le montant du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assumée, hors subvention, par le bénéficiaire de l'aide.

Dans le but de développer les équipements de loisirs « jeunesse » et de participer à leur maillage équitable sur l'ensemble du territoire, la Présidente propose d'appliquer le dispositif de fonds de concours aux communes qui contribuent à l'attractivité du territoire, particulièrement auprès des jeunes, à travers la création d'équipements de loisirs.

Aujourd'hui 1 projet est à instruire au titre du fonds de concours communautaire :

Commune	Projet	Dépenses Totales € HT	Financements	Fonds de concours CCKB 50% max du reste à charge de la commune
Plouguernevel	<p>Création d'un Terrain Multisports City Park et Parc Fitness, avec tables de ping-pong, buts pour le football et handball, paniers de basket, filet pour volley, badminton, tennis et agrès de fitness.</p> <p>Dédié à la jeunesse, accessible et ouvert à toutes et tous, lieu de rencontres intergénérationnelles,</p> <p>Accès libre en dehors des créneaux d'utilisation conventionnés avec les écoles maternelles et élémentaires de Plouguernevel, avec l'OMS de Rostrenen, avec la section Foot adapté</p> <p>Terrain communal situé dans le bourg à proximité des écoles (environ 300 m) sur les marges de la Place Louis Le Dily, sur un ancien terrain de tennis découvert inutilisé.</p>	112 374,49 €	<p>ETAT : aide accordée 14 385 € (12,80 %)</p> <p>ANS : aide accordée 25 173 € (22,40%)</p> <p>MSA- GMR : demande en cours 33 485 € (29,80%)</p> <p>Reste à charge pour la commune après subvention : 39 331,49 €</p> <p>COMMUNE : Prise en charge à hauteur de 22 475,32 € (20 %)</p>	<p>CCKB : 15 % du projet, soit 16 856,17 €</p> <p>représentant 42,85% du reste à charge de la commune</p>

La présidente invite le conseil communautaire à attribuer le fonds de concours tel que présenté ci-dessus à la commune concernée.

Le versement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses ainsi que des notifications de subvention attribuées par les autres co-financeurs.

[Alain GUEGUEN, maire de Plouguernével n'a pas pris part au vote.](#)

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer un fonds de concours de 16 856,17 € à la commune de Plouguernével,
- Mandate la Présidente pour signer la convention liant la CCKB à la commune concernée.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 88.2024 Attribution d’une Bourse à Projet Jeunes en faveur du Conseil des Jeunes de Rostrenen

Présentation par Rollande LE BORGNE

La présidente rappelle que la CCKB, lors du conseil communautaire du 15 septembre 2022, a voté la mise en place et les critères d’éligibilité de la Bourse à Projets Jeunes. Ce dispositif,

commun et cofinancé en partenariat avec la CAF 22 et la Département 22, permet de soutenir les initiatives des jeunes du Kreiz Breizh jusqu'à 1500 € par projet.

Pour mémoire, sont éligibles les projets :

- **portés par les jeunes de 12 à 25 ans, habitant ou étudiant sur le territoire de la CCKB,**
- **collectifs ou individuels** (hormis pour la CAF qui n'intervient que sur les projets collectifs)
- **visant les thèmes suivants** : autonomie, citoyenneté, solidarité, laïcité, respect de la différence et des liens intergénérationnels, environnement, développement durable, biodiversité, sciences, technologies, numérique, multimédia, culture et sport (hors compétitions et activités régulières)
- **visant un intérêt collectif et général**, apportant une plus-value sur le territoire, proposant des retombées visibles sur le territoire (valorisation, expositions, interventions...)
- **visant la création d'association et de junior association** (hormis pour la CAF, aide respectivement limitée à hauteur de 300 € pour la CCKB et le Département, ajustée sur le dispositif existant du Département)
- **visant l'organisation de conseil municipal ou communautaire de jeunes** (hormis la CAF)
- **visant l'organisation de dialogue citoyen** (uniquement intervention du Département à hauteur de 300 € ou 500 € avec location de salle)

Sont exclus du dispositif :

- les projets menés dans un cadre scolaire ou professionnel,
- les projets liés à la formation personnelle (ex : BAFA, permis de conduire...) → renvoi vers le dispositif du Pass Engagement,
- les compétitions sportives, les activités culturelles, artistiques et sportives régulières,
- les séjours à l'étranger, séjours linguistiques, raids humanitaires.

Le principe du cofinancement permet le cumul des aides après avis de chaque partenaire sur l'éligibilité du projet au regard de son cadre d'intervention :

- pour la CCKB, un montant maximum de 500 € pourrait être octroyé (en fonction du projet),
- pour la CAF, le montant serait identique à celui attribué par la CCKB (en fonction du projet),
- pour le Département, l'aide maximum ne pourrait excéder 1/3 du budget et impliquerait un autofinancement du ou des porteurs à hauteur de 30% du budget (en fonction du projet).

Pour rappel, la CAF des Côtes d'Armor a versé une contribution au fonds partenarial de la bourse à projets jeunes, en novembre 2022, à hauteur de 6000 €, correspondant à une enveloppe annuelle calibrée pour 12 projets.

Aujourd'hui, le Conseil des Jeunes de Rostrenen sollicite une subvention dans ce cadre pour la réédition de la BOUM des Jeunes sur le Kreiz Breizh qui a eu lieu le 16 mars dernier.

Après une rencontre bilan de la BOUM entre les jeunes et les partenaires du dispositif, les avis ont été émis pour le projet suivant :

Porteur(s) du projet	Description du projet	Avis et soutien financier proposé
<p>Conseil des Jeunes de Rostrenen (9/13 ans)</p> <p><u>Représentants Jeunes</u> :</p> <p>Alice Borde Liza Colleter-Louiche Ana Chesneau Charlie Cosgrave Tangui Leboutte Medhy Jan</p>	<p>Rédition de la BOUM, le samedi 16 mars 2024 de 14h30 à 17h00, destinée aux jeunes du Kreiz Breizh, âgés de 10 à 13 ans.</p> <p>Entrée gratuite avec plusieurs activités : chaise musicale, blind test, karaoké, déguisement, maquillage et jeux de société.</p> <p>Avec la participation de l'animatrice jeunesse du MRJC et du ludothécaire de Familles rurales pour animer des ateliers.</p> <p>Bilan de fréquentation : 130 jeunes</p> <p>Budget prévisionnel : 750 € (boissons, bonbons, gâteaux, décoration, prestation d'un DJ, prestation EBECOB pour la tenue des vestiaires et surveillance hall et toilettes)</p> <p>Contribution de la commune de Rostrenen : Prêt de la salle des fêtes, accompagnement bénévole des élus et agents de la commune, soutien à la communication.</p>	<p>Avis favorable de la CCKB avec une aide de 375 €</p> <p>Avis favorable de la CAF avec une aide de 375 € via la contribution CAF initialement allouée en 2022 à la CCKB pour un montant total de 6000 € et une enveloppe restante de 4 650 €.</p>

La présidente propose de valider ce soutien à hauteur de 750 € en faveur du projet porté par le Conseil des Jeunes de Rostrenen.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- valide le soutien au projet porté par le Conseil des Jeunes de Rostrenen en leur allouant une subvention totale de 750 €.
- décide de verser le montant de cette aide sur le compte de la commune de Rostrenen,
- acte que l'enveloppe CAF disponible, après versement de cette subvention, est ramenée à 4275 €.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 89.2024 Attribution de subventions au titre de l’exercice 2024 aux associations œuvrant dans le domaine des services à la population

Présentation par Rémy LE VOT

La Présidente rappelle que la communauté de communes a conclu divers accords de partenariat avec des associations qui œuvrent dans les secteurs des services à la population, petite enfance, enfance, jeunesse.

Dans le cadre de ces partenariats et selon les accords conclus, la CCKB s'est engagée à cofinancer des postes d'emplois associatifs locaux, à apporter des aides au fonctionnement des structures associatives ou encore des aides à l'équipement. En dehors des interventions contractuelles, la communauté de communes peut, aussi, être appelée à soutenir des expérimentations ou des initiatives ponctuelles entrant dans le cadre de ses politiques « Services à la population, Petite enfance, Enfance, Jeunesse ».

Sur proposition de la commission du 13 mai dernier, la Présidente suggère d'allouer les subventions dites « régulières » aux associations partenaires listées ci-après :

Intitulé de l'association	Objet et Montant de la demande	Subvention 2023	Subvention proposée	Observations
APAPP	20 000 € au titre du fonctionnement de la base communautaire de Pen Ar C'Hoat à Trémargat dont 10 000 € au titre de l'emploi associatif local dans le cadre de la convention avec le Département, prolongée sur l'année 2024	20 000 €	20 000 € versement du solde de 10 000 €	Versement d'un acompte de 10 000 € en février 2024 Bilan fréquentation 2023 : 6077 visiteurs présents par jour contre 6 246 en 2022 Personnel supplémentaire en 2024 : 1 CDD de 3 mois en saison estivale (infructueux sur CDD de 6 mois) + 2 saisonniers Déficit de 5 289 € en 2023 sur un budget de 128 381 €
AIKB	10 000 € au titre de l'emploi associatif local dans le cadre de la convention avec le Département, prolongée sur l'année 2024	10 000 €	10 000 €	Transfert de la programmation animation à la commission culture Budget de 88 095 € équilibré en 2023
Crèche Galipette	9 019 € pour le soutien au fonctionnement annuel de la crèche associative de Carhaix-Plouguer et pour le maintien des places en faveur des parents du Kreiz Breizh travaillant sur le secteur de Carhaix-Plouguer. Même grille tarifaire que le Multi accueil de Rostrenen (application du barème national)	10 046 € pour 7 125 heures présence enfant réalisées en 2022 et valorisées à 1,41 €/heure	9 019 €	Attribution sur bilan de l'année N-1 pour 5 973 heures présence enfant du Kreiz Breizh, réalisés en 2023 et valorisées à hauteur de 1,51 €/h → Se référer à l'annexe – modalités de contribution à Galipette Malgré l'aide de la CCKB, déficit de 8 525 € sur le budget prévisionnel 2024 de 854 804 €
SeSam Bretagne pour le PAEJ Oxyjeunes	6 571 € pour le soutien au fonctionnement annuel du PAEJ Oxyjeunes du COB (11/30 ans) Sollicitation identique à 6 571 € auprès des 6 EPCI du COB. Pas de retour des autres EPCI. Jusqu'à aujourd'hui, seule la CCKB contribue aux côtés des communes dans les EPCI voisins (compétence partagée).	1 468 €	3 000 €	Déficit en 2023 de 14 263 € sur un budget de 164 915 € Diminution de 12 700 € sur l'aide du Département du Finistère. Budget prévision. 2024 : 284 850 € Projection de 3,50 ETP professionnel terrain au lieu de 2 ETP en 2023 + ancienneté et revalorisation Plus d'Aller vers, plus frais kms vers des accueils hors antenne.

	Sur un total de 335 situations nouvelles suivies en 2023, provenance du public jeune : 63 du Kreiz Breizh (18,71%) 62 du Roi Morvan Comm. 50 de Poher Comm. 42 de Comm Haute Cornouaille 40 de Comm Pleyben/ Châteaulin/Porzay 16 des Monts d'Arrée Comm + autres diffus autres secteurs			Fréquentation du PAEJ Oxyjeunes du COB : 40,53 % Finistère, 33,27% Côtes d'Armor, 26,20% Morbihan Pour la 2 ^{ème} année, la fréquentation de l'antenne de Rostrenen (12,60 %) dépasse celle de Carhaix (6,53%) Proposition de soutien à 3 000 €
Le Gué	500 € pour le soutien au fonctionnement des permanences Médiation Familiale à la Maison de l'Enfance (11 journées par année)	Pas de demande en 2023 500 € alloués en 2022	500 €	Bilan 2023 : 14 entretiens d'information 16 séances de médiation Sur un budget calibré à 4 850 € pour le maintien des permanences, demande de participation aux frais du personnel et frais kms à hauteur de 500 €, soit 10,30%
Outil en main	1 500 € pour l'acquisition de matériaux nécessaires aux ateliers manuels	1 000 €	1 500 €	Besoin de réhabiliter la serre pour le jardinage (abimée par la tempête) et de renouveler le matériel en cuisine et menuiserie
Happy Culture	500 € pour l'acquisition de jeux/jouets nécessaire au tiers lieu bibliothèque/ludothèque de Trébrivan	400 €	500 €	Renouvellement des jeux et jouets en quantité et qualité pour le public enfance/jeunesse.

Sur proposition de la commission du 8 février dernier, la Présidente suggère d'allouer de « nouvelles » subventions pour expérimenter de nouveaux partenariats associatifs :

Intitulé de l'association	Objet et Montant de la demande	Subvention proposée	Observations
Cité des Métiers	10 000 € correspondant à : • une douzaine de permanences du bus • 1 action « Défi Métiers » • 2 sessions d'informations métiers ponctuelles	3 000 € pour expérimenter le partenariat avec : • <u>1 action de 2 journées et demies</u> « Défi Métiers », les 17/18/25 juin 2024 (visites des entreprises locales avec participants volontaires) au départ de l'Espace Services Jeunesse • <u>1 à 2 permanences du bus</u> sur les marchés à cibler (1 en amont du Défi Métiers, 1 en aval)	En 2024, expérimentation du nouveau partenariat avec la Cité des Métiers à hauteur de 3000 €. → <i>Se référer aux annexes – présentation Défi Métiers pour les 16 -65 ans avec modèle de Loudéac Communauté + Lien pour visionner le film de 5 minutes réalisé lors de la 1^{ère} édition, en 2022 :</i> https://www.youtube.com/watch?v=huoZwAvaJeE

MRJC	<p>3 000 € au titre d'une aide au fonctionnement pour les actions du MRJC sur le territoire du KB, à savoir pour le maintien du poste de l'animatrice jeunesse du MRJC (0,75 ETP).</p> <p>Interventions dans 6 communes : Rostrenen, Gouarec, Plouguernevel, Glomel, Mellionec, Plounévez-Quintin et bientôt 7 avec Trémargat (stratégie d'aller vers les jeunes au plan d'eau, base nautique, espace de vie sociale, bar associatif...)</p>	<p>3 000 €</p>	<p>Soutien au poste du MRJC en vue de disposer de deux postes d'animateur jeunesse sur le Kreiz Breizh (au côté de l'animatrice jeunesse CCKB en poste à temps plein à compter de septembre 2024).</p> <p>En 2024, organisation par le MRJC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3^{ème} Session Bafa approfondissement surveillant baignade sur la commune de Mellionec et au centre aquatique du Blavet. - 3^{ème} édition d'un Festnoz - Séjour itinérant à vélo « à la conquête de la voie verte » à destination des collégiens du 13 au 27 juillet. <p>Budget prévisionnel 2024 du poste MRJC : 28 035 €</p> <p>Recettes prévues :</p> <p>CAF (PSJ) : 11 121 € Episcopat : 5 000 € Etat : 3 500 € Conseil Régional : 2 000 € Conseil Départ : 500 € Communes : 200 € Don Legs : 600 € CCKB : 3000 €, soit 12,5 % Auto financement/reste à charge : 2 114 €</p>
------	--	-----------------------	--

Guillaume ROBIC rejoint ce qui est présenté et souligne l'importance du dispositif Point Accueil Ecoute Jeunes notamment auprès des collégiennes et collégiens, population qui a souffert de la crise sanitaire, et est aujourd'hui en difficulté psychologique et en recherche de sens et regrette le désinvestissement du Département du Finistère.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions suivantes aux associations ci-après énumérées :

- 10 000 € en faveur de l'APAPP pour la gestion de la base communautaire de Pen Ar C'Hoat à Trémargat,
- 10 000 € en faveur d'AIKB pour la gestion des services à la population anglophone,
- 9 019 € en faveur de la Crèche Galipette de Carhaix-Plouguer pour le maintien des places en faveur des parents du Kreiz Breizh travaillant sur le secteur de Carhaix-Plouguer,
- 3 000 € en faveur de SeSam Bretagne pour la gestion du PAEJ Oxyjeunes du COB,

- 500 € en faveur de l'association Le Gué pour le maintien des permanences Médiation Familiale à la Maison de l'Enfance de Rostrenen,
- 1 500 € en faveur d'Outil en main pour l'acquisition de matériaux nécessaires aux ateliers manuels jeunesse,
- 500 € en faveur de Happy Culture pour l'acquisition de jeux/jouets à destination du public enfance/jeunesse,
- 3 000 € en faveur de la Cité des Métiers pour expérimenter le nouveau partenariat,
- 3 000 € en faveur du MRJC pour soutenir le poste d'animatrice jeunesse.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 90.2024 Validation du schéma directeur cyclable

Présentation par Rémy LE VOT

La Présidente rappelle que depuis mars 2021 la CCKB est Autorité Organisatrice de Mobilité « de proximité ». Un besoin de document cadre stratégique découle de cette prise de compétence. La CCKB est par ailleurs lauréate de l’appel à projet AVELO2 de l’ADEME qui

visé à soutenir les politiques de mobilités actives en territoire peu dense. L'axe 1 du programme est dédié à la construction d'une stratégie pour le vélo sur le territoire. C'est ainsi que la C.C.K.B. s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur cyclable autour des mobilités du quotidien.

Le schéma directeur cyclable de la CCKB s'est construit en 3 phases.

Une première phase de diagnostic à partir de laquelle les élus ont choisi de prioriser :

- les liaisons entre les pôles communautaires,
- un équilibre du territoire par des liaisons Nord-Sud complémentaires des véloroutes Est-Ouest déjà existantes

Le schéma porte donc l'ambition d'aboutir à un maillage principal du territoire que l'ensemble des communes pourront étoffer par la suite par des itinéraires secondaires d'envergure plus locale.

La deuxième phase s'est concentrée sur la définition d'itinéraires, leur priorisation dans le temps sur des critères de faisabilité ainsi que sur le stationnement vélo.

La dernière phase apporte des éléments financiers et techniques pour guider la communauté de communes ainsi que les communes dans la réalisation des infrastructures et la mise en place de services déclinés à travers :

- une fiche détaillée par itinéraire
- des fiche segments pour les itinéraires « court terme » et « moyen terme », ces fiches correspondent à une étude de préfaisabilité sur ces 4 itinéraires
- des fiches services

Le schéma directeur cyclable compte une centaine de kilomètres d'itinéraire cyclable sur l'ensemble du territoire. Le dense réseau de voirie départementale des Côtes d'Armor est une problématique majeure soulevée par le schéma. Si les itinéraires à court et moyen terme reposent avant tout sur de la voirie communale, les itinéraires à long terme reposent principalement sur du linéaire appartenant au département (véloroutes et routes départementales).

Le schéma directeur est un cadre stratégique représentant un engagement cohérent sur le long terme. Il sera un document de référence majeur lors des discussions avec nos partenaires mais aussi un levier important pour le financement des politiques cyclables communales et communautaires.

Le schéma directeur cyclable de la CCKB a vocation à être animé mais également à s'inscrire en cohérence avec les autres politiques de la CCKB. Il peut en effet d'ores et déjà former une base pour un schéma mobilité globale de la CCKB et être intégré au PLUIH en cours d'élaboration.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Adopte le Schéma Directeur Cyclable annexé à la présente délibération

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 91.2024 Adhésion à Escales Fluviales

Présentation par Guillaume ROBIC

La Présidente expose que l’association Escales Fluviales de Bretagne, dont le siège social est basé à Rennes, travaille, depuis plusieurs années sur le Kreiz Breizh, en partenariat avec huit

communes riveraines du Canal de Nantes à Brest : Mellionnec, Plélauff, Paule, Gouarec, Bon Repos sur Blavet, Glomel, Plouguernével et Rostrenen.

L'association ne compte pas moins de 200 adhérents entre : communes et EPCI riveraines des voies d'eau, associations œuvrant à leur valorisation (patrimoine et activités de loisirs), professionnels (loueurs de bateaux, vélos, restaurateurs, hébergeurs à proximité...) et particuliers attachés aux voies d'eau.

L'association a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés, favoriser la concertation et la coordination, stimuler la mise en cohérence et le développement durable des voies d'eau, contribuer à la valorisation du patrimoine fluvial et développer les activités de loisirs des voies d'eau de Bretagne.

Quatre axes de travail sont mis en avant par Escales Fluviales :

1. Qualifier et rendre visibles les sites riverains : développement de la démarche de qualification « Cités, Etapes, Haltes fluviales », accompagnement des communes dans la mise en œuvre des préconisations pour l'obtention du label, mise en réseau des communes,
2. Développer une offre de séjours et d'itinérance : mise en tourisme des sites qualifiés, diagnostic des sites homologués pour structurer les différents maillons de la chaîne (base d'accueil, transport, hébergement, restauration, loisirs, interprétation du patrimoine fluvial...), développer les propositions de séjours et d'itinérance du « tourisme fluvial », créer des parcours thématiques (en bateau, à pied, à vélo...), des circuits d'interprétation des patrimoines, initier des plans marketing,
3. Animer les voies d'eau : développer une manifestation d'envergure sur l'eau et autour des voies d'eau, faire évoluer la manifestation « A dimanche sur le Canal », développer la navigation sur les canaux, conseiller et orienter les organisateurs de manifestations, travailler avec les offices de tourisme et animateurs du patrimoine, valoriser et promouvoir les événements,
4. Communiquer : communication générale de l'association (site internet, lettre d'info « La voix du Canal », réseaux sociaux, presse, médias), communication ciblée (outils de communication valorisant les sites labellisés, cartes de promotion, sets de table ...), relation institutionnelle (participation aux ateliers du tourisme de la Région Bretagne, aux réunions du CRT et réunions des gestionnaires des voies d'eau...).

L'association Escales Fluviales lance son appel à cotisation pour l'année 2024 et sollicite la CCKB pour adhérer en nom et place de ses communes riveraines du Canal de Nantes à Brest. Est proposée à la CCKB une réduction de 10% par rapport au cumul des cotisations pour les huit communes concernées.

En 2023, la CCKB avait contribué en ce sens à hauteur de 2 219 €.

Le montant de l'adhésion pour 2024 se chiffre également à 2 219 €, après réduction de 10%, pour l'ensemble de nos communes riveraines.

EPCI	Communes	Nombre d'habitants	Montant
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH	MELLIONNEC	Moins de 500	112
	PLELAUFF	Entre 501 et 1.000	224
	PAULE	Entre 501 et 1.000	224
	GOUAREC	Entre 501 et 1.000	224
	BON REPOS SUR BLAVET	Entre 1.001 et 1.500	336
	GLOMEL	Entre 1.001 et 1.500	336
	PLOUGUERNEVEL	Entre 1.500 et 3.000	449
	ROSTRENEN	Entre 3.001 et 5.000	561
	Total		2466 €
<i>Montant de l'adhésion de la communauté de communes pour l'ensemble de ses communes riveraines avec une réduction de 10% sur le cumul des cotisations de chaque commune</i>			2219 €

La Présidente propose que la CCKB, au titre de sa compétence « Tourisme », adhère à Escales Fluviales de Bretagne au nom des huit communes riveraines du Canal de Nantes à Brest.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

- d'adhérer et de cotiser à Escales Fluviales de Bretagne à hauteur de 2 219 € au nom des huit communes riveraines du Canal de Nantes à Brest, à savoir : Mellionnec, Plélauff, Paule, Gouarec, Bon Repos sur Blavet, Glomel, Plouguernevel et Rostrenen.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 92.2024 Validation du plan d’actions 2024 de la Destination Cœur de Bretagne et du montant de l’adhésion

Présentation par Guillaume ROBIC

La Présidente expose que la CCKB adhère, depuis 2018, à la Stratégie Intégrée de la Destination Cœur de Bretagne. Cette stratégie, initiée par le Pays COB, vise à fédérer les entités intercommunales autour d'actions touristiques collectives, et concernent ici dix intercommunalités : Communauté de communes Haute Cornouaille, Poher Communauté, Monts d'Arrée Communauté, Roi Morvan Communauté, GPA, Loudéac Communauté, Pontivy Communauté, Centre Morbihan Communauté, Baud Communauté et la CCKB.

La Présidente rappelle qu'une convention pluriannuelle de partenariat (2021 à 2025) a été conclue entre le Pays COB et les différentes collectivités concernées. Dans le cadre de cette stratégie intégrée, quatre grandes orientations collectives ont été définies :

Axe 1- Destination Cœur de Bretagne, partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée :

- *Structurer les portes d'entrées incontournables pour en faire des vitrines de la Destination,*
- *Interconnecter dans une logique intégrée les incontournables du territoire pour favoriser le renvoi entre eux et avec les autres sites,*
- *Faire des acteurs des ambassadeurs du territoire,*
- *Organiser l'accessibilité jusqu'à la destination,*
- *Organiser l'accessibilité et les déplacements sur la Destination,*
- *Créer, développer et moderniser l'offre d'hébergement.*

Axe 2 - Favoriser l'itinérance comme mode de découverte :

- *Structurer l'itinérance touristique, douce et durable sur les grands itinéraires,*
- *Structurer des boucles à partir des grands itinéraires pour aller vers les territoires,*
- *Soutenir les activités de pleine nature et les loisirs sur la Destination,*
- *Création d'une station trail Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh,*
- *Développer et structurer l'offre de tourisme pêche,*
- *Développer et structurer l'offre VTT et cyclo,*
- *Organiser et qualifier l'offre touristique motorisée.*

Axe 3 - Une culture créative, vivante et festive et des patrimoines qui contribuent à valoriser une destination insoupçonnée :

- *Valoriser l'histoire, les racines bretonnes, les patrimoines (naturel, culturel, immatériel) de la Destination,*
- *Animer le collectif des acteurs publics, privés et des habitants pour faire valoir la culture bretonne,*

- *Développer et structurer une offre touristique autour de l'art contemporain et de la culture vivante,*
- *Développer et structurer une offre touristique autour du patrimoine archéologique.*

Axe 4 - Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée :

- *Développer et créer des produits touristiques,*
- *Promouvoir une Bretagne insoupçonnée.*

De cette stratégie, découle, chaque année, une proposition de plan d'actions collectives, qui doit être validée par les intercommunalités partenaires. Pour rappel, la participation des collectivités est calculée en fonction de la population de chaque territoire et du nombre de lits touristiques (marchands et non marchands).

PLAN D' ACTIONS ET BUDGET PREVISIONNEL 2024

Les acteurs de la Destination Cœur de Bretagne – Kalon Breizh ont défini un programme d'actions pour l'année 2024. Celui-ci s'appuie sur le plan d'actions 2023 – 2025 validé par les membres du comité de pilotage.

DEVELOPPER ET ORGANISER UN RESEAU D'AIRES DE SERVICES		
<ul style="list-style-type: none"> • Finalisation du schéma des aires de services vélo et réflexion sur un travail en commun sur des panneaux RIS • Mise en place d'une méthodologie pour travailler sur les aires de services sur les itinéraires pédestres et à proximité des sites incontournables 	Ingénierie	
<ul style="list-style-type: none"> • Histoires roulantes 	Ingénierie Pays COB	Sollicitation enveloppe Fonctionnement du Conseil Régional : 10 000 €
RENFORCER, DIVERSIFIER ET QUALIFIER L'OFFRE D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES		
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets hébergements (Etude design pour porteurs de projets) 	100 000 €	Sollicitation enveloppe Fonctionnement du Conseil régional : 60 000 €

		Refacturation 40% aux porteurs de projets : 40 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Appel à projets hébergements • Suivi projets TSS : auberge de jeunesse Pontivy 	Ingénierie	
AMELIORER L'ACCUEIL DES CAMPINGS-CARS ET DES VANS		
<ul style="list-style-type: none"> • Séminaire, guide d'accueil... 	1 000 €	Report du budget 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Prestation de services pour réalisation guide préconisations générales pour aménagement aires de CC / vans 	25 000 €	Sollicitation enveloppe Fonctionnement du Conseil Régional : 20 000 € Report du budget 2023 : 5 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de services pour accompagnement individuel de 15 aires 	96 000 €	Sollicitation enveloppe Investissement du Conseil Régional : 48 000 € Refacturation 50% aux porteurs de projets : 48 000 €
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie d'accueil / AAP 	Ingénierie	
DEVELOPPER ET STRUCTURER LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE		
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat Trail Christophe Malardé 	1 050 €	Report du budget 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat La Planète Trail – Challenge numérique 	1 700 €	Report du budget 2023
<ul style="list-style-type: none"> • Etat des lieux activités pleine nature 	Ingénierie	
VALORISER LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE		
<ul style="list-style-type: none"> • Etude archéo / Prestation projet archéo 	25 000 €	Sollicitation enveloppe CR F 20 000 € 5 000 € Budget DT 2024
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi du projet, animation, coordination 	Ingénierie	
VALORISER ET PROMOUVOIR UNE DESTINATION INSOUPECONNEE		
Maintenance site Cœur de Bretagne	2 000 €	Budget 2024
OVH	120 €	Budget 2024
Maintenance site Trace de Trail	2 400 €	Budget 2024
Maintenance Application Cœur de Bretagne	2 280 €	Budget 2024
Stagiaire communication 1 ^{er} semestre 2024	3 600 €	Report du budget 2023
Alternant 0.5 ETP 2 ^e semestre 2024	4 000 €	Budget 2024
Flux orane Vision	1 500 €	Budget 2024

Fête de la Bretagne	600 €	Budget 2024
Festival Interceltique	2 800 €	Budget 2024
Ultra Marin vannes	940 €	Budget 2024
Frais divers	3 000 €	Budget 2024
Réédition cartes touristiques	1 000 €	Report du budget 2023
Réalisation support fond de stand	1 500 €	Report du budget 2023
TOTAL PLAN D' ACTIONS 2024	275 490 €	Reste à charge EPCI : 24 640 €
INGENIERIE 2024(3ETP)	162 362 €	Reste à charge EPCI : 54 926 € Financement CR : 107 435,78 €
TOTAL	437 852 €	Reste à charge EPCI : 79 566 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Dépenses		Recettes	
Plan d'action 2024	275 490 €	CC de Haute Cornouaille	5 884 €
		Poher Communauté	4 840 €
		Monts d'Arrée Co	5 027 €
		CC du Kreiz Breizh	8 064 €
		Roi Morvan Communauté	9 585 €
Ingénierie (3ETP)	162 362 €	Guingamp Paimpol Agglo	6 837 €
		Loudéac Communauté	16 448 €
		Pontivy Communauté	11 682 €
		Centre Morbihan Co	6 131 €
		Baud Communauté	5 066 €
		Subvention Région ingénierie 2024	70 000 €
		Subvention Région Fonctionnement 2024	100 000 €
		Subvention Région Fonctionnement 2023	37 436 €
		Subvention Région Investissement 2024	48 000 €
		Report participation EPCI 2023	14 850 €
Financement Porteurs de projets	88 000 €		
Total dépenses	437 852 €	Total recettes	437 852 €

La présidente invite le Conseil communautaire à contribuer à hauteur de **8 064 €** au plan d'actions 2024 de la stratégie intégrée de la Destination « Cœur de Bretagne », coordonnée par le Pays COB.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de contribuer à hauteur de **8 064 €** au plan d'actions 2024 de la Destination « Cœur de Bretagne »,
- Autorise la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier,
- Mandate la Présidente pour proposer les inscriptions budgétaires nécessaires au versement de cette contribution.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

**Délibération 93.2024 Reversement de la redevance – enjeux 2022
en faveur des Société des Courses hippiques de Rostrenen et de Canihuel**

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE

La Présidente expose que l’Etat, verse, chaque année, aux EPCI sur lesquels se déroulent des courses hippiques, une redevance spéciale.

En 2023, la CCKB a ainsi perçu 3008,96 € au titre des enjeux 2022 liés aux hippodromes de Rostrenen et, partiellement, de Corlay pour la partie de celui-ci situé sur Canihuel.

Depuis la réforme du mode de calcul, entrée en vigueur en 2020, la répartition de l'enveloppe prélevée sur la part de l'Etat et réaffectée aux collectivités se fait pour les $\frac{3}{4}$ de l'enveloppe au prorata des enjeux collectés et pour $\frac{1}{4}$ de l'enveloppe au prorata du nombre de réunions organisées.

Concernant les hippodromes de Rostrenen et de Corlay, la redevance attribuée en 2023 au titre des enjeux 2022 représente un montant global de 6 017,92 € et a été versée comme suit aux collectivités :

- 50% de l'enveloppe à la CCKB, soit 3008,96 €,
- 50 % de l'enveloppe aux deux communes pour un total de 3008,96 €, répartis à 1 483,90 € pour la commune de Canihuel et 1 525,07 € pour la commune de Rostrenen.

Les sociétés des courses de Corlay et de Rostrenen sollicitent auprès de la CCKB le reversement de la part les concernant, selon la même répartition établie au niveau communal, soit :

- 1 483,90 € à la société des courses de Corlay
- 1 525,07 € à la société des courses de Rostrenen

La Présidente suggère de répondre favorablement aux demandes émises par ces deux associations qui dynamisent le secteur et avec lesquelles la CCKB entretient des liens étroits, et propose de leur verser la totalité de leur quote-part de la redevance - enjeux 2022.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de reverser la somme de 1 483,90 € à la Société des Courses hippiques de Corlay, correspondant à sa quote-part de la redevance-enjeux 2022 perçue par la CCKB.
- Décide de reverser la somme de 1 525,07 € à la Société des Courses hippiques de Rostrenen, correspondant à sa quote-part de la redevance-enjeux 2022 perçue par la CCKB.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 94.2024 Proposition d’attribution de subventions visant l’amélioration de l’habitat.

Présentation par Julie CLOAREC

Durant la période 2014-2017, la CCKB était couverte par un PIG, Programme d'intérêt Général, labellisé « Habiter Mieux » intégrant les volets précarité énergétique et autonomie. Un autre PIG (porté par le département 22) porte actuellement sur le volet « Habitat Indigne ».

Le PIG a pris fin le 31 décembre 2017. Depuis cette date, le territoire est considéré en « diffus », et les propriétaires doivent financer l'accompagnement par un opérateur, cet accompagnement est obligatoire. Afin de continuer de soutenir les propriétaires souhaitant s'engager dans un programme de travaux, la CCKB a souhaité financer ce reste à charge portant sur cette AMO ainsi que des permanences permettant aux habitants d'obtenir de l'information sur les aides aux travaux. Ce soutien financier s'est concrétisé à travers la mise en place d'une convention d'objectifs SOLI RENOV avec l'opérateur SOLIHA. Un avenant pour l'année 2023 a été validé lors du Conseil Communautaire du 9 février 2023.

Au-delà du soutien financier lié à cet accompagnement, la CCKB apporte une aide aux travaux aux propriétaires occupants réalisant des travaux de rénovation énergétique dans le logement.

Pour pouvoir prétendre à cette aide, le programme de travaux de rénovation énergétique global doit avoir un gain énergétique de plus de 35%, ménages très modestes et modestes selon les critères de l'ANAH, ...).

La CCKB verse une prime de 500 euros si le gain énergétique est compris entre 35 et 40 % et une prime de 1 000 euros si le gain est supérieur ou égal à 40 %.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer des subventions à **3 propriétaires** qui en ont fait la demande.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Propose d'attribuer les subventions ci-dessous aux propriétaires occupants suivants, sous réserve de la réalisation des travaux envisagés :

Madame	Elodie	GUILLARD	26, rue Ollivier Perrin	22110	Rostrenen	Isolation murs et rampants, remplacement menuiseries, mises aux normes générales	>40%	1 000,00 €
Madame	Isabelle	Plancher	5, Colledo	22480	Saint-Gilles-Pligeaux	Insallation PAC, Isolation et VMC	>40%	1000
Monsieur	Didier	Lorinquer	12, Lanarhande	22110	Plounevez-Quintin	Installation PAC, Isolation combles et remplacements menuiseries	25%-39%	500

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 95.2024 Validation du programme d’actions du Contrat d’Objectifs Territorial « Territoires en Transition »

Présentation par Eric BREHIN

Vu la délibération 2022.130 du 15 septembre 2022, engageant la Communauté de Communes du Kreiz Breizh dans le Contrat d'Objectifs Territorial (COT) « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique » avec le PETR du Pays COB ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets et Energie du 11 septembre 2023 sur l'état des lieux des actions « Climat Air Energie » et « Economie Circulaire » ;

Considérant l'avis favorable de la Commission Environnement, Déchets et Energie du 26 mars 2024 sur le plan d'actions du COT ;



La Présidente rappelle que cette démarche volontariste a pour objectif d'impulser et de faciliter la mise en cohérence d'actions de transition écologique.

La Présidente précise que le COT est un outil visant à définir un projet politique en matière de transition écologique et permettre de mobiliser des financements et partenariats techniques pour la mise en œuvre d'un programme d'actions défini selon la méthodologie suivante :

1ère étape menée en 2023 : Mesurer le degré d'avancement de la Communauté de Communes du Kreiz Breizh dans les domaines du « Climat, de l'Air et de l'Energie » et de l' « Économie circulaire »

Un état de lieux et une évaluation complète de la collectivité ont été réalisés sur le 1er semestre 2023. La communauté de communes a mobilisé les référentiels « Climat, air, énergie » et « Économie circulaire » mis à disposition par l'ADEME. Cet outil permet de donner une direction et un cadre d'évaluation aux territoires engagés.

Grâce à ces états des lieux initiaux il a été possible d'identifier un point de départ et des objectifs à atteindre pour la fin du contrat prévu en 2026. L'atteinte des objectifs de progression ainsi définis conditionnera l'obtention des financements. (175 000 € à partager entre les 5 intercommunalités du Pays COB)

			
État des lieux 2023*	Objectifs 2026*	État des lieux 2023*	Objectifs 2026*
18%	30%	10%	23%

**Taux de réalisation des actions du référentiels climat air énergie et économie circulaire*

2ème étape : Élaboration d'un programme d'actions Climat Air Énergie et Économie circulaire

Afin d'aboutir à un programme d'animation « Climat Air Énergie » et « Économie circulaire », 4 ateliers ont été programmés fin d'année 2023 et début 2024 :

- Atelier n°1 – Exemplarité des collectivités : gouvernance, finances, achats responsables, gestion du patrimoine communautaire
- Atelier n°2 – Alimentation et agriculture, petit cycle de l'eau, gestion des risques liés aux changements climatiques
- Atelier n°3 – Mobilité, habitat-urbanisme et énergies
- Atelier n°4 – Prévention des déchets, économie circulaire / Biodiversité et grand cycle de l'eau

Le programme d'actions du COT a été travaillé en cohérence avec les projets en cours de la collectivité et s'articule autour de 4 axes principaux présentés ci-dessous.

1. S'organiser et devenir un exemple
2. Viser l'autonomie énergétique du territoire
3. Porter des actions en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire
4. S'adapter au changement climatique

Le plan d'actions proposé a été ensuite discuté et amendé lors d'un point d'étape le 26 mars 2024 en « comité restreint » (*Vice-présidents en charge des thématiques concernés*), puis en Commission Environnement de la CCKB le 23 Avril 2024. Il a mobilisé l'ensemble des services de la communauté de communes dans une logique de transversalité.

Le plan d'actions doit être déposé par le Pays COB sur la plateforme en ligne de l'ADEME « territoire en transition » pour le 1^{er} juin 2024. Le Pays accompagnera ensuite les EPCI dans la mise en œuvre et l'animation de ce COT.

La réalisation de ce plan d'action ne conditionne pas l'obtention des financements ou l'obtention du label. La collectivité est évaluée par rapport au référentiel de l'ADEME et par rapport à l'atteinte des objectifs.

Ce programme d'actions, s'étend sur les 3 années du COT et est décliné comme suit :

1. S'organiser et devenir un exemple

1.1 Renforcer une gouvernance et une organisation interne au service des transitions

Action 1 : Diffuser les enjeux climat air énergie et économie circulaire dans l'ensemble des commissions thématiques

Action 2 : Engager une structuration des services permettant d'adopter un mode de travail en transversalité (transition écologique, gestion des déchets, développement économique, habitat, urbanisme...)

Action 3 : **Elaborer une identité graphique et visuelle « des transitions » et construire un plan de communication global**

Action 4 : **Recruter une personne en charge des marchés publics au sein de la CCKB**

Action 5 : **Recenser et diffuser les ressources favorisant les achats publics durables et les écogestes auprès des agents et des élus**

Action 6 : **Former, acculturer et sensibiliser la collectivité aux enjeux Climat – Air – Energie et aux enjeux de l'économie circulaire**

Action 7 : **Promouvoir une mobilité plus durable auprès des agents de la collectivité**

1.2 Financer et accompagner la transition écologique du territoire

Action 8 : **Flécher une partie de l'IFER (impôt forfaitaire des entreprises de réseau), perçu via les parcs éoliens pour financer les politiques de transitions écologiques (développement des EnR, ressources humaines dédiées, rénovation de l'habitat...)**

Action 9 : **Créer un fonds de concours d'aide à l'investissement des communes dédié à la transition écologique du territoire**

Action 10 : **Ecarter le financement des projets par fonds de concours allant à l'encontre des objectifs climatiques**

Action 11 : **Mettre en place une convention partenariale multithématiques avec l'ALECOB (patrimoine, habitat, énergie)**

1.3 Gérer efficacement et durablement le patrimoine communautaire

Action 12 : **Créer un poste d' élu délégué à la gestion du patrimoine intercommunal puis dans un 2nd temps créer une vice-présidence et une commission dédiée**

Action 13 : **Créer un schéma directeur du patrimoine communautaire**

Action 14 : **Réaliser des opérations de rénovation du patrimoine et d'efficacité énergétique**

Action 15 : **Créer un schéma de suivi et de renouvellement des véhicules communautaires (par une flotte peu émettrice : véhicules techniques, de services, de transports des habitants)**

2. Viser l'autonomie énergétique du territoire

2.1 Développer les énergies renouvelables

Action 16 : **Elaborer un schéma directeur des énergies renouvelables**

Action 17 : **Développer une filière bois énergie**

Action 18 : **Identifier les attentes locales en termes d'agrivoltaïsme dans le but de définir une feuille de route**

Action 19 : **Soutenir le développement de la SAS « Energies Renouvelables Kreiz Breizh » et encourager des projets raisonnés, connectés au territoire et aux habitants**

Action 20 : **Créer une communauté d'énergie / un projet d'autoconsommation collective**

Action 21 : **Développer les énergies citoyennes**

2.2 Mettre la sobriété au cœur des politiques d'aménagement et de rénovation de l'habitat

Action 22 : **Lancer l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat (PLUi-H)**

Action 23 : **Assurer la mise en œuvre des objectifs climatiques et d'économie circulaire grâce au PLUi-H**

Action 24 : **Elaborer une stratégie foncière à vocation économique, agricole et résidentielle**

Action 25 : **Coordonner et fédérer les acteurs locaux gravitants autour de l'habitat et de la précarité énergétique (bailleurs sociaux, CCAS, ADIL...)**

Action 26 : **Elaborer et mettre en œuvre les OPAH-RU ou autres outils d'amélioration de l'habitat**

2.3 Favoriser le développement des mobilités bas carbone et des mobilités douces

Action 27 : **Construire une stratégie mobilité**

Action 28 : **Promouvoir la pratique du covoiturage et de l'autopartage**

Action 29 : **Favoriser et promouvoir les mobilités douces**

Action 30 : **Suivre le schéma directeur infrastructure de recharge de véhicule électriques**

3. Porter des actions en faveur de la prévention des déchets et de l'économie circulaire

Action 31 : **Réaliser un Plan Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**

Action 32 : **Recruter un agent en charge de la prévention des déchets**

Action 33 : **Expérimenter la mise en place de composteurs collectifs et partagés sur le territoire et travailler sur les biodéchets**

Action 34 : **Optimiser le système de collecte sélectifs des déchets (temps de collecte, circuits de collecte...)**

Action 35 : **Mettre en œuvre le plan d'action « Low-Tech »**

Action 36 : **Créer un réseau technique d'échange et de retours d'expérience à l'échelle du Pays COB**

4. S'adapter au changement climatique

4.1 Préserver et protéger les écosystèmes locaux et la ressource en eau

Action 37 : **Recruter un agent en charge des « Trames vertes, bleues et noires »**

Action 38 : **Recruter un agent en charge de l'animation « Natura 2000 »**

Action 39 : **Etablir un programme portant sur la restauration des continuités écologiques du territoire**

Action 40 : **Solliciter les SAGE pour réaliser des études « Hydrologie – Milieux – Usages – Climat »**

Action 41 : **lancer la construction du PACTE Eau & Biodiversité**

Action 42 : **Evaluer l'état (nombre, état...) des SPANC présents en périmètres de protection de captage et définir une stratégie d'accompagnement de remise aux normes**

4.2 Valoriser, promouvoir et protéger l'agriculture, et le bocage piliers fondamentaux du territoire

Action 43 : **Recruter un chargé de mission en charge du « hub alimentaire »**

Action 44 : **Recruter un agent en charge de la stratégie alimentaire territoriale**

Action 45 : **Faciliter l'installation – transmission en engageant un travail avec la Chambre d'agriculture sur le foncier agricole et l'échange parcellaire**

Action 46 : **Lancer une étude de faisabilité et d'opportunité en vue de la création d'une plateforme logistique publique visant à favoriser le lien entre la restauration collective et les exploitants agricoles du territoire**

Action 47 : **Recruter un agent supplémentaire en charge de la feuille de route « bocage et énergie » (Dans le cadre de Breizh Bocage) et augmenter les objectifs de plantation**

Action 48 : **Poursuivre le travail engagé sur les Programmes Agro-environnementaux et Climatiques (PAEC Kreizh Breizh et PAEC Oust-Lié)**

Action 49 : **Mener une réflexion sur l'émergence d'un espace expérimental sur les parcelles de Saint-Antoine en partenariat avec le Lycée agricole de Kernilien**

4.3 Impliquer et sensibiliser les acteurs du territoire dans les transitions

Action 50 : **Elaborer une feuille de route territoriale d'adaptation au changement climatique (échelle pays COB)**

Action 51 : **Organiser des chantiers participatifs en lien avec la préservation et la restauration des milieux (ex : plantation de haies bocagères)**

Action 52 : **Intervenir sur des sessions thématiques (environnement, biodiversité, entretiens des haies...) auprès des établissements scolaires (notamment agricoles)**

Action 53 : **Poursuivre et annualiser la « journée Santé et environnement » (2024 dédié à l'alimentation)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité,

- De valider le plan d'actions présenté dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial « Territoire Engagé pour la Transition Ecologique »
- D'autoriser la Présidente à prendre les mesures nécessaires pour la mise en œuvre de ce projet

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 96.2024 Présentation du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité service du SPANC 2023

Présentation par Eric BREHIN

La Présidente fait état de l’article 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) modifié par la loi NOTRe du 7 août 2015 qui établit que les autorités organisatrices

des services publics de l'eau et de l'assainissement sont tenues de présenter annuellement un Rapport sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS).

Dans ce cadre réglementaire, la Présidente invite le Conseil Communautaire à prendre connaissance du document réalisé. Le dossier a été présenté en Commission «Environnement» du 23 avril 2024 et a reçu un avis favorable.

Eric BREHIN souligne notamment les mouvements de personnel qui se sont poursuivis en 2023, et qu'un remplacement est prévu courant 2024.

Il informe également qu'un projet de règlement intérieur est en cours actuellement, visant notamment à prioriser le bon fonctionnement des systèmes d'assainissement notamment dans des zonages spécifiques, (périmètre de captage, ...)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne acte à la Présidente de la présentation du RPQS du SPANC 2023.

Informe que ce rapport sera transmis à chaque commune et mis à disposition du public.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 97.2024 Renouvellement de la convention de reprise de déchets papiers par la société CELLAOUATE

Présentation par Eric BREHIN

La SAS CELLAOUATE, implantée à Saint-Martin-des-Champs près de Morlaix est une entreprise qui produit de **la ouate de cellulose**, un isolant thermique et acoustique.

Comme vu lors de la commission environnement déchet du 23 avril 2024, CELLAOUATE sollicite la CCKB pour la signature du renouvellement de la convention de reprise de ses déchets papiers, PCM (Papier, Cartons Mêlés) à trier.

La poursuite de ce partenariat avec Cellaouate permettra à la CCKB de continuer à déclarer les papiers collectés par Cellaouate et de percevoir des soutiens. Au vu de la signature du nouveau contrat CITEO filière papiers (nouveau barème) et afin de continuer à déclarer les tonnages ouvrant droit à des soutiens, la Présidente propose au conseil communautaire, compte tenu des engagements que la CCKB a avec CITEO et CELLAOUATE, de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de reprise des déchets papiers par CELLAOUATE.

Le conseil communautaire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise la présidente à renouveler le contrat de reprise des déchets papiers par CELLAOUATE dans la version annexée.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRÉSENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 98.2024 Contrat relatif à la reprise des papiers - avenant au contrat

Présentation par Eric BREHIN

La Présidente rappelle que la CCKB a contractualisé avec OmniPac pour la reprise des papiers graphique-brochures-magasine (Standard désencrer 1.11) issus des collectes d’emballages pour la période du 1er janvier 2022 au 31/12/2027.

Ce contrat prévoit la révision des prix de rachat définie au contrat initial en fonction d'un indice de consommation des ménages.

Comme évoqué lors de la commission environnement déchet du 23 avril, cet indice a fait légèrement modifier le prix de rachat entre 2022 et 2023 (prix de départ à 50€/tonne et valeur fin 2023 à 52.90€/tonne). Le marché du papier a augmenté ces derniers mois à des tarifs de reprise bien supérieurs à cette valeur contractuelle (moyenne coût de transport déduit à 79.8€/tonne sur 2023).

Une négociation a donc été menée à l'échelle du Symeed pour modifier la formule de révision des prix de rachat.

Un accord a été trouvé avec Omnipac et un avenant est proposé permettant d'intégrer dans la formule de révision des prix, la moyenne des prix de rachat des 12 derniers mois (année civile N-1).

Cet avenant propose d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024, à savoir rachat à 70.20€ /tonne contre 52.90€/tonne fin 2023.

Dans le cadre de cet avenant, une protection supplémentaire a été ajoutée : mise en place d'un prix de rachat plancher à 50 €/tonne.

En 2023, 222,14 tonnes de papier graphique ont été reprises par Omnipac à une moyenne de prix de 52 € la tonne sur l'année soit une augmentation potentielle de recettes d'environ 4 000 € sur ce flux. Le prix est révisé chaque mois en fonction du marché.

Le conseil communautaire :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve cette proposition d'avenant et autorise la Présidente à la signer.

Monsieur Bernard Trubuit
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Nombre de membres : 40	
Nombre de votants	
Présents	Procuration
24	9

Date de la convocation
16 Mai 2024

Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 31 Mai 2024

et publication le 31 mai 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le jeudi 23 Mai à 18h00,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s’est réuni à la Salle du Lac de Glomel, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe.

PRESENTS – Evelyne Minier – Eléonore Kogler – Rollande Le Borgne - Sylvie Steunou – Bernard Rohou – Alain Guéguen – Guillaume Robic – Georges Galardon – Jacques Troël – Eric Bréhin - Jérôme Lejart – Jean-Yves Philippe – Bernard Trubuilt – Julie Cloarec – Christel Guillerm – Guy Le Foll – Rémy Le Vot – Claude Bernaëd – Catherine Boudiaf – Delphine Cochenec – Bernadette Le Boëdec – Valérie Le Bonniec – Alexandre Petit – Catherine Livebardon

EXCUSES ET POUVOIRS

Madame Sandra Le Nouvel absente donne pouvoir à Monsieur Jean-Yves Philippe
Monsieur Raymond Géléoc absent donne pouvoir à Madame Julie Cloarec
Monsieur Alain Cupcic absent donne pouvoir à Monsieur Eric Bréhin
Madame Gaël Pédron absente donne pouvoir à Monsieur Guillaume Robic
Madame Evelyne Aslanoff absente donne pouvoir à Madame Rollande Le Borgne
Monsieur Fabrice Even absent donne pouvoir à Madame Christel Guillerm
Monsieur Michel Ollivier absent donne pouvoir à Monsieur Jacques Troël
Monsieur Raoul Riou absent donne pouvoir à Monsieur Jérôme Lejart
Madame Magalie Corgnec absente donne pouvoir à Monsieur Alain Guéguen
(Monsieur Pierre-Yves Daniel absent donne pouvoir à sa suppléante Madame Catherine Livebardon)
Mesdames Marie-Claude Le Tanno-Guégan, Marjorie Bert et Nolwenn Burlot ainsi que Messieurs Pierrick Pustoc’h, Christophe Jagu, Vincent Coëtmeur et Christophe Popiol sont aussi absents sans donner de pouvoir

A été nommé Secrétaire de séance : Monsieur Bernard Trubuilt

Délibération 99.2024 Fixation des montants de la redevance spéciale 2024 et des modalités de gestion de la TEOM

Présentation par Eric BREHIN

La Présidente rappelle que chaque année il est nécessaire de définir le montant de la redevance spéciale perçue auprès des tiers relevant de l’article 1521-1^{er} alinéa du Code Général des Impôts

(usines, supermarchés...) dont le montant dépend du type de conteneur fourni et du nombre de de collectes hebdomadaires.

La Présidente précise que les chiffres initialement fixés devaient être réactualisés chaque année en fonction de l'évolution du coût de traitement d'une tonne d'ordures ménagères, évalué forfaitairement par application d'un indice contractuel.

Comme évoqué lors de la commission environnement déchet du 23 avril 2024, cet indice entre le 1^{er} janvier 2016 et le 1^{er} janvier 2024 a progressé de 18,26 %, il convient d'appliquer ce taux aux montants votés en 2016.

Par ailleurs, il était également prévu que le coût de chaque conteneur supplémentaire soit réévalué en fonction de l'évolution des tarifs pratiqués par le SIRCOB.

Leurs montants unitaires ayant augmenté depuis le 1^{er} Janvier 2024, il y a lieu de les modifier.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Fixe comme suit le montant de la redevance spéciale perçue auprès des tiers relevant de l'article 1521-1er alinéa du Code Général des Impôts (usines, supermarchés...), à compter du 1^{er} janvier 2024.
 - Tarif pour un conteneur collecté une fois par semaine : 1774 €
 - Tarif pour un conteneur collecté deux fois par semaine : 3548 €
 - Tarif pour un conteneur collecté trois fois par semaine : 5322 €
 - Tarif pour un conteneur collecté quatre fois par semaine : 7096 €
 - Conteneur supplémentaire de 1100 litres : 728 €
 - Conteneur supplémentaire de 750 litres : 494 €
 - Conteneur supplémentaire de 340 litres : 223 €

- Exonère de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères les immeubles bénéficiant d'un service individualisé de collecte, que celui-ci soit effectué par la collectivité et donne lieu à paiement de la redevance spéciale ou réalisé par un prestataire privé qui le facture directement à l'utilisateur.

- Supprime la possibilité d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux qui ne sont pas situés à proximité des lieux de passage des véhicules de collecte.

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Président de la CCKB.

Informations sur les Décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le conseil communautaire (séance du 27 juillet 2020)

Information sur l'avenant n° 2 au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide à la Maison de l'Enfance

Présentation par Jean-Yves PHILIPPE

La présidente rappelle que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 21 septembre 2023, a été informé du changement de prestataire pour la fourniture et la livraison des repas à la Maison de l'Enfance, et ce à travers la conclusion d'un nouveau marché avec Agora 2R, entreprise d'économie sociale et solidaire implantée à Lorient et rayonnant sur la Bretagne.

La présidente, lors de la séance du 7 décembre 2023, informait également le Conseil Communautaire d'un avenant conclu avec Agora 2R, en vue d'ajouter 5 à 8 repas/jour (purées mixées) pour les moins de 12 mois, une livraison quotidienne en baguette ou boule de pain, ainsi que des approvisionnements en goûters selon une liste de produits définis et arrêtés. Ce premier avenant prenait effet à compter du 1er décembre 2023.

Depuis avril 2024, le Multi Accueil souhaite compléter la liste d'approvisionnement en goûters auprès d'Agora 2R. Aussi, un avenant n°2 a été matérialisé en vue d'ajouter 4 nouveaux produits (fromage blanc nature 20 %, fromage blanc nature 40 %, petit suisses nature bio 20%, faisselle 40%). Cet avenant n°2 a, quant à lui, pris effet à compter du 1^{er} mai 2024.

En vue d'intégrer ces nouveaux éléments au marché, et dans le cadre des informations sur les décisions prises au titre des délégations données à la Présidente par le Conseil Communautaire (séance du 27 juillet 2020), la Présidente informe le Conseil Communautaire de la signature d'un avenant n°2 au marché d'Agora 2R, tel que joint dans sa version annexée.

**AVENANT N° 2 (suite à l'avenant conclu au 1^{er} décembre 2023)
au Marché de Fourniture et Livraison de repas en liaison froide
au Multi Accueil de la Maison de l'Enfance
entre Agora 2R (anciennement Agora Services) et la Communauté de Communes du Kreiz
Breizh**

Entre

La Société Agora 2R (anciennement Agora Services), prestataire de fourniture et de livraison de repas en liaison froide pour le Multi Accueil à la Maison de l'Enfance du Kreiz Breizh,

Et

La Communauté de communes du Kreiz Breizh, dans le cadre d'un regroupement de commande avec la Ville de Rostrenen,

Il a été convenu ce qui suit :

A l'article 3 du premier avenant « Offres supplémentaires au marché initial avec prix unitaires », sont ajoutés dans la section « demandes d'approvisionnement pour les goûters en € HT (TVA à 5,5%), les quatre produits suivants :

	Conditionnement	Tarifs unitaire HT
Fromage blanc nature 20%	100g	0,3107
Fromage blanc nature 40%	100g	0,3094
petits suisse nature bio 20%	60g	0,2873
faisselle 40%	100g	0,5096

A l'article 4 du premier avenant « Date d'effet », est ajouté que la mise en place de ces quatre nouvelles prestations prend effet à compter du 1^{er} mai 2024.

our Agora 2R.
Le Directeur Général
Loic Hirrien

Pour la Communauté de Communes
du Kreiz Breizh.
La Présidente,
Sandra Le Nouvel

La Séance communautaire est close à 20h45

Monsieur Bernard Trubuilt
Secrétaire de séance

Monsieur Jean-Yves Philippe
1^{er} Vice-Présidente de la CCKB.